

Commune de Montaud
Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic
Présentation en réunion publique

Mai 2014

Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christophe Séraudie, architecte
Sylvain Allard (Evinerude), consultant en environnement

Le PLU , qu'est-ce que c'est ?	3
Contexte intercommunal et documents supra-communaux	5
Approche Paysagère	13
Formes architecturales et urbaines	18
Dynamiques démographiques	22
L'habitat	26
Bilan du POS	29
La consommation d'espaces agro-naturels	33
Les activités économiques	36
L'environnement	40
Le Patrimoine bâti	43
Les équipements et les espaces publics	45
Questionnaire habitants	48
La suite...	55

Le PLU , qu'est-ce que c'est ?

- **Un nouvel outil pour une autre organisation et gestion de l'espace**

PLU = passage d'un outil de gestion foncière de l'espace à un outil au service d'un projet local d'aménagement

- **L'affirmation de la volonté d'un développement durable**

Concilier objectifs de développement avec la préservation de la qualité du territoire

- **Des apports complémentaires aux principes généraux du droit de l'urbanisme**

Principe d'équilibre entre aménagement et protection des territoires

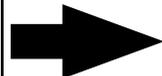
Principe de mixité sociale et urbaine

Principe d'utilisation économe de l'espace et de préservation des ressources naturelles

- **La généralisation de la concertation avec la population et les personnes publiques associées** : réunions publiques, ateliers avec les habitants et des personnes ressources, articles dans le bulletin municipal, expositions, questionnaires, enquête publique, rencontres régulières avec les personnes publiques associées

Le plan d'occupation des sols :

- Un rapport de présentation
- Un règlement et ses documents graphiques
- Des annexes



Le plan local d'urbanisme :

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durable (projet politique)
- Des orientations d'aménagement relatives à des secteurs
- Un règlement et ses documents graphiques
- Des annexes

Contexte intercommunal et documents supra-communaux

Prise en compte des documents, plans, programmes et normes

Le P.L.U. doit être compatible avec les documents, plans et programmes, et normes supérieures.

- Lois (SRU, ENE, ALUR, Montagne, Paysages, Sur l'eau, etc.) / Décrets d'application
- DTA - SDAGE - SAGE
- Charte des parcs naturels régionaux, charte de développement de Pays...

Schéma de cohérence territoriale (et schéma de secteur)

Documents communautaires :
Programme local de l'habitat (PLH)
Plan des déplacements urbains (PDU)

PLU et Cartes communales

Interprétation cartographique de la Loi Montagne sur la commune de Montaud

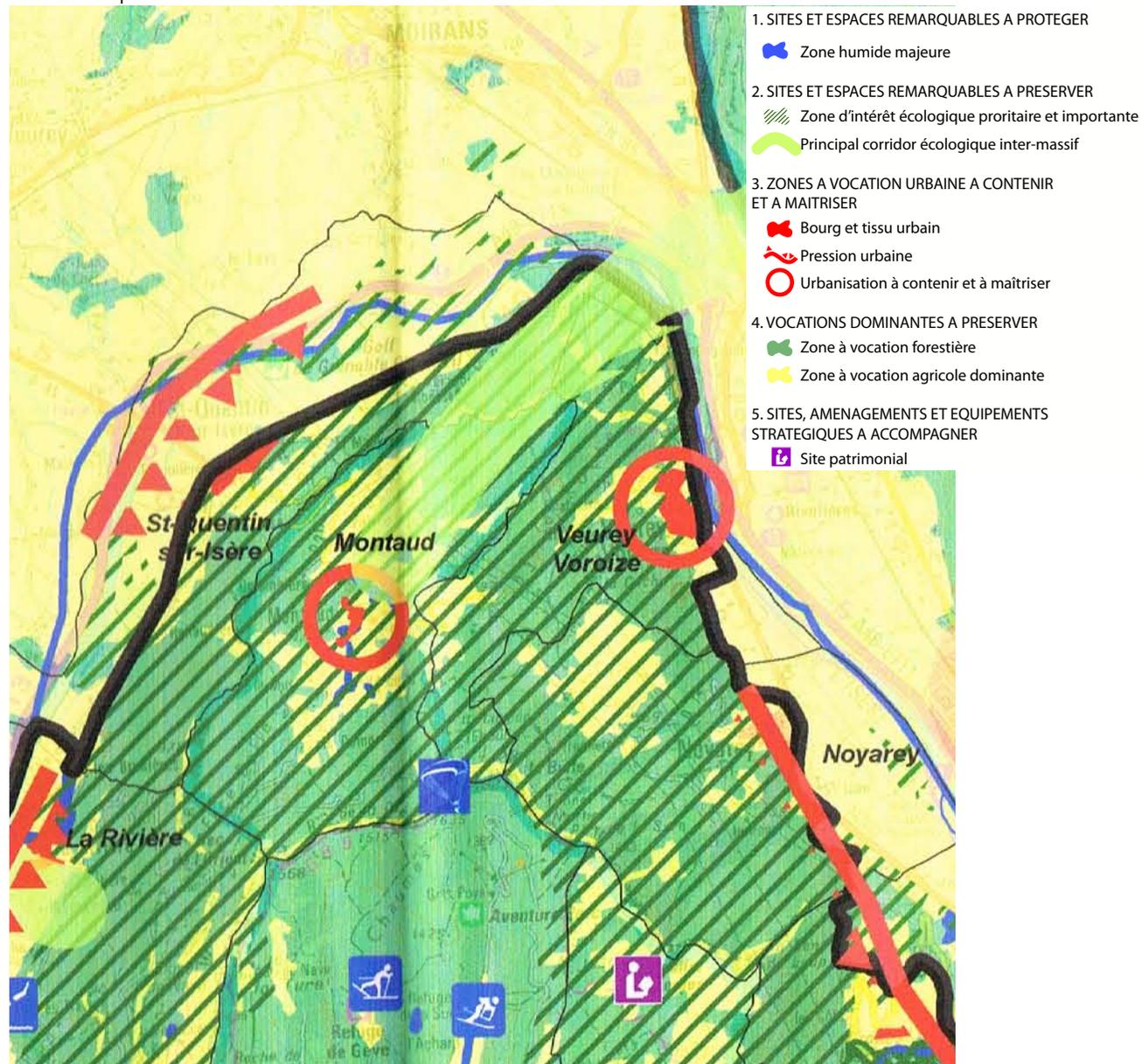


LA LOI MONTAGNE (1985)

- Principes généraux : la protection de l'agriculture de montagne et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine montagnard, la maîtrise de l'urbanisation et l'encadrement du développement touristique.
- L'urbanisation doit se faire en continuité d'un bourg, d'un village, d'un hameau, ou d'un groupe de constructions traditionnelles ou d'habitats existant.
- La carte ci-contre indique les secteurs constructibles au sens de la loi montagne (interprétation de la loi).

■ Secteurs constructibles au sens de la Loi Montagne (à affiner)

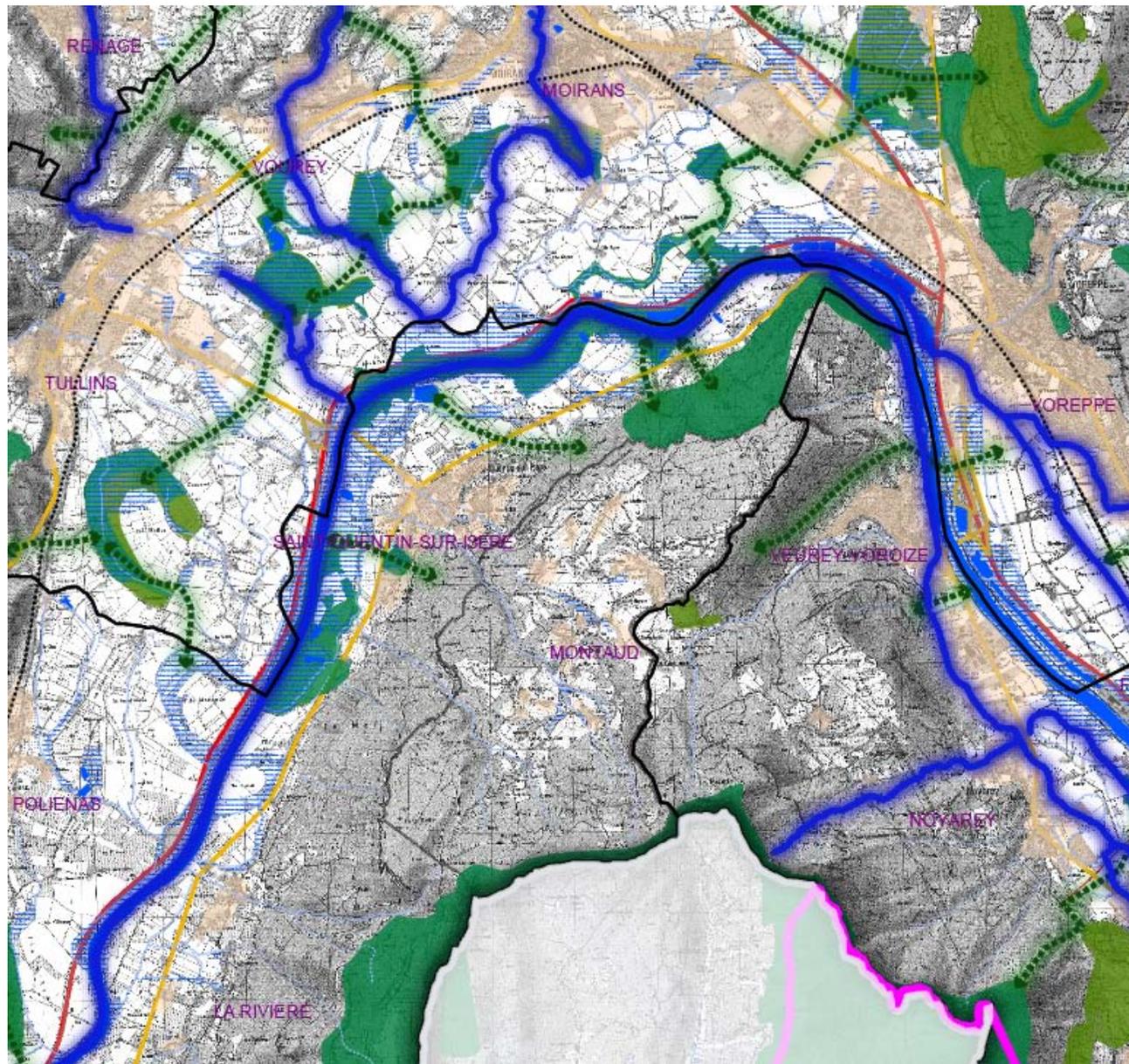
Extrait du plan de la charte du PNRV



Le plan de la charte du Parc indique que :

- Montaud se situe dans un contexte plus large de forte pression foncière et l'urbanisation de la commune est à contenir et maîtriser.
- Le plateau est identifié comme « zone à vocation agricole dominante » et le reste du territoire communal est identifié comme « zone à vocation forestière ».
- La commune est repérée comme une « zone d'intérêt écologique prioritaire et importante ».
- Le corridor écologique qui relie le massif du Vercors au massif de la Chartreuse est identifié.
- Les zones humides majeures sont identifiées.

Carte de la trame verte et bleue. Source : SCoT approuvé.



La trame verte et bleue

- Un réservoir de biodiversité situé au sud de la commune.
- De nombreuses connections naturelles d'intérêt écologique qui correspondent aux échanges entre la plaine et le massif du Vercors.
- Des zones humides sont identifiées.

Trame verte

Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire

- Réservoirs de biodiversité (reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire national)
- Réservoirs de biodiversité complémentaires (enjeux de biodiversité identifiés par des expertises et inventaires locaux)

Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire

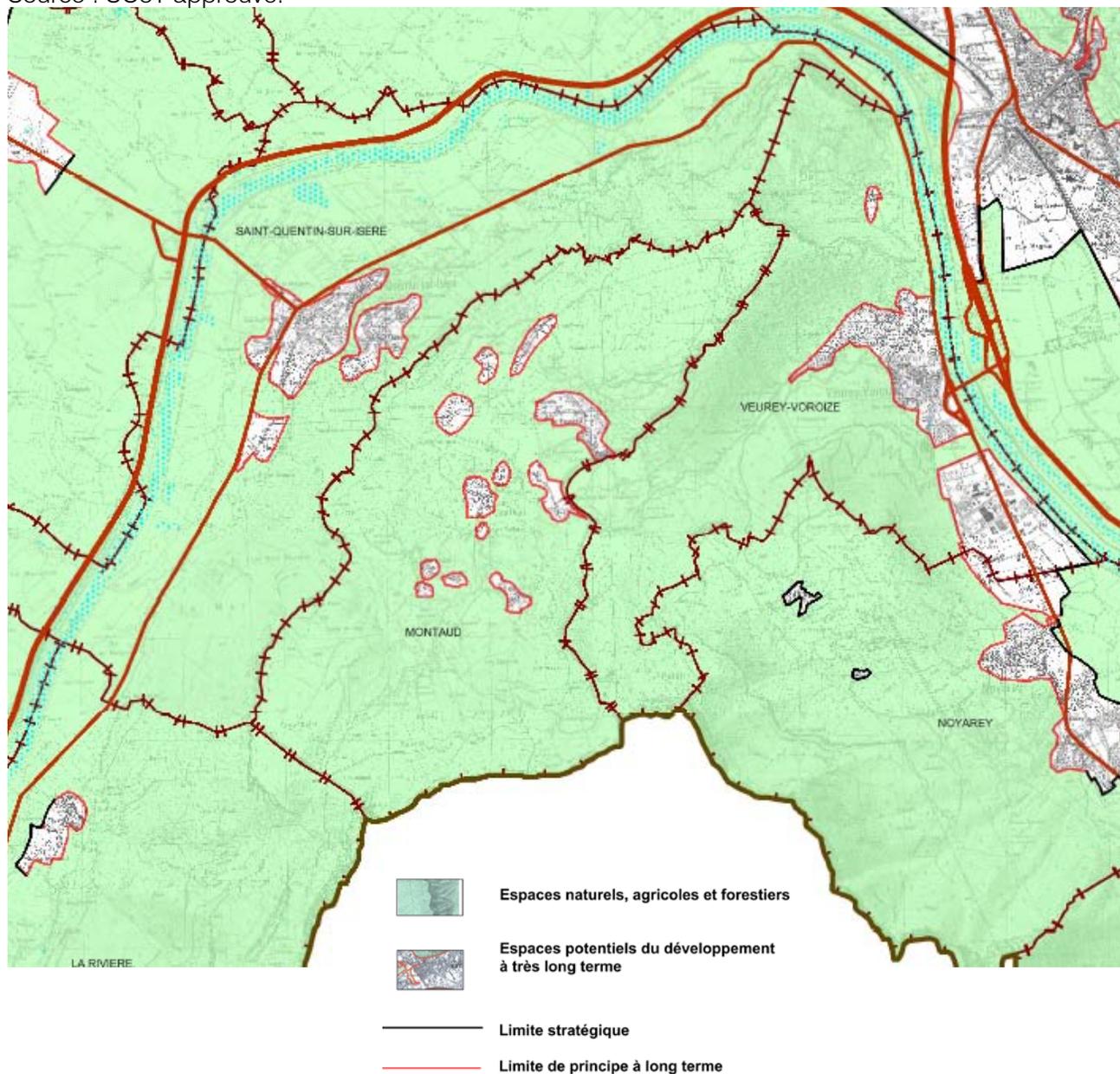
- Connexions naturelles d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine

Trame bleue

- ▨ Zones humides identifiées par l'inventaire départemental (Avenir, 2010)
- ~ Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité
- ~ Cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la BD Carthage (permanent et temporaire) précision 1/50 000 ème
- Espaces potentiels de développement à très long terme de la carte des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Zone Natura 2000

Carte des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Source : SCoT approuvé.



Les limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à très long terme

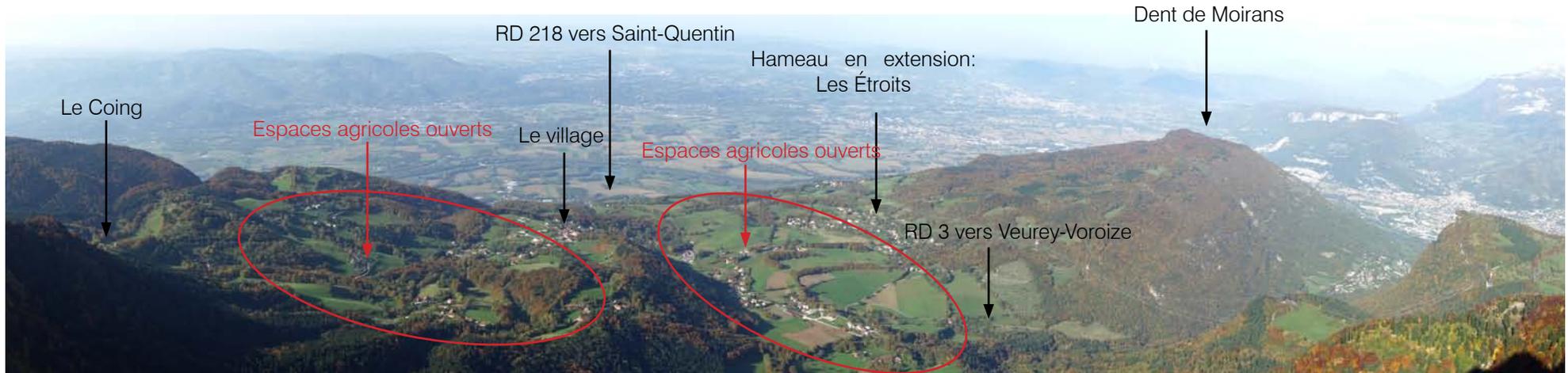
Concerne le village, Guillaudière, Côte Maillet, Vif de la Clé, le Muet, le Fayard, les Maîtres, le Villard, les Charpènes et un secteur entre le village et les Plattières.

La communauté de communes

Le PLU doit être compatible avec le programme local de l'habitat en cours d'élaboration et avec les orientations de l'organisation spatiale de la charte.

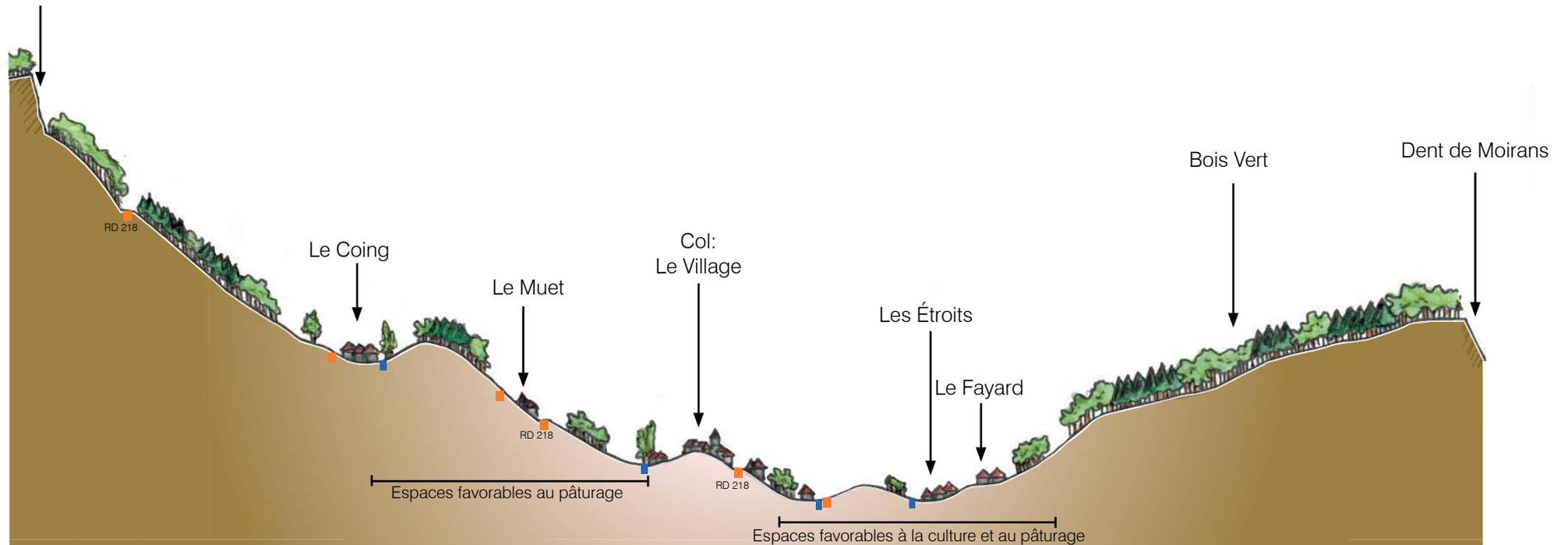


Approche Paysagère



source : N. Antoine - PNRVercors

Bec de l'Orient





- Des routes en balcons qui donnent à voir la commune et ses alentours.

ENJEUX Maintenir des ouvertures visuelles sur certaines portions de routes (contenir les boisements, les haies et l'urbanisation).

- Des espaces agricoles ouverts offrant une bonne lisibilité du territoire et un cadre de vie rural et apaisant.

ENJEUX Maintenir les espaces agricoles ouverts afin de préserver la lisibilité du territoire et le cadre de vie.

- De nombreux vis à vis visuels entre les hameaux.

- un mitage de l'espace par l'urbanisation et l'étalement de l'habitat.

ENJEUX Prendre en compte les vis à vis entre hameaux lors de la réflexion sur les futures zones d'urbanisation. Réduire l'impact visuel de l'urbanisation.

- Les points de repères :

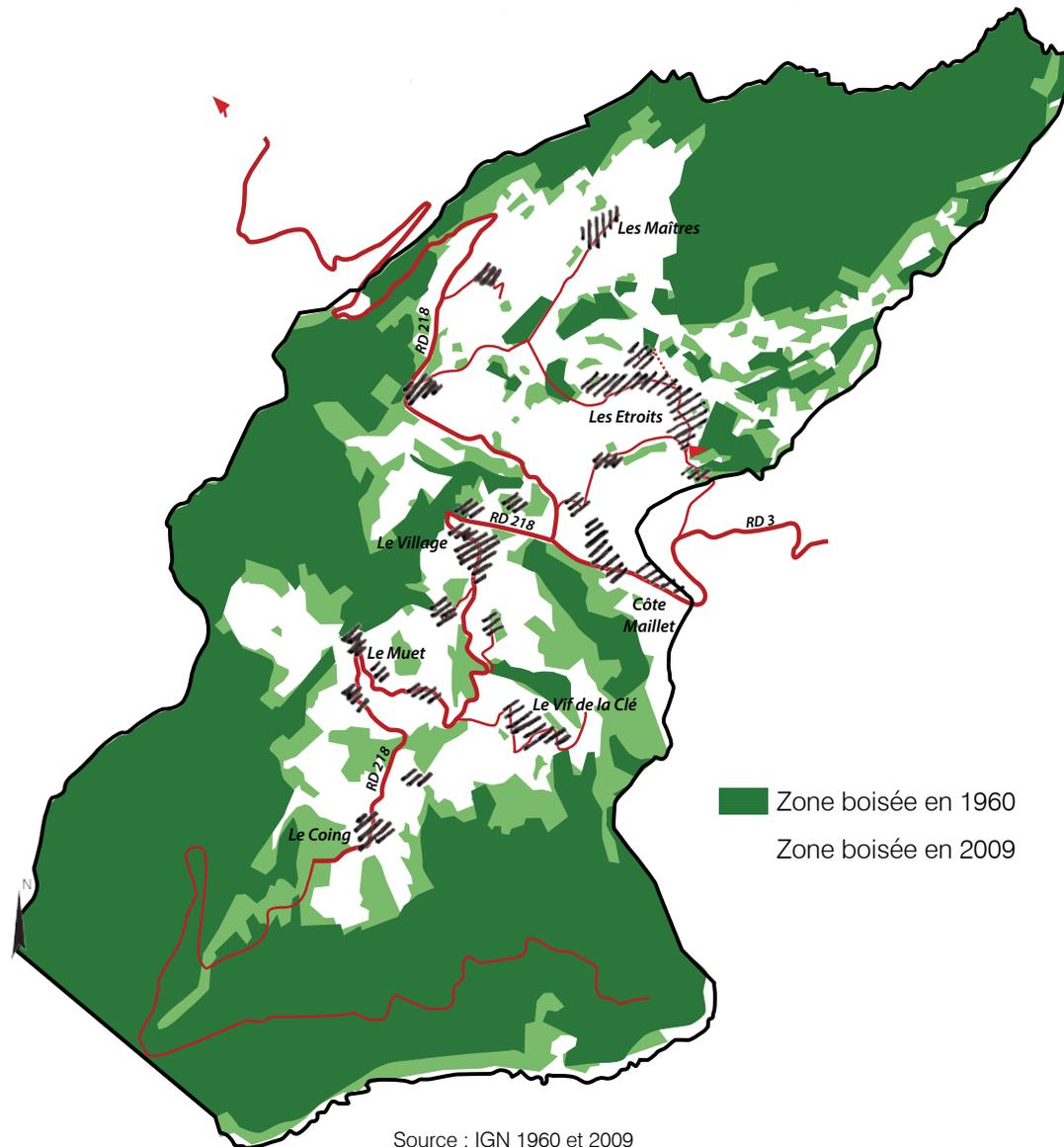
Bec de l'Orient et Pyramide de la Buffe

Dent de Moirans

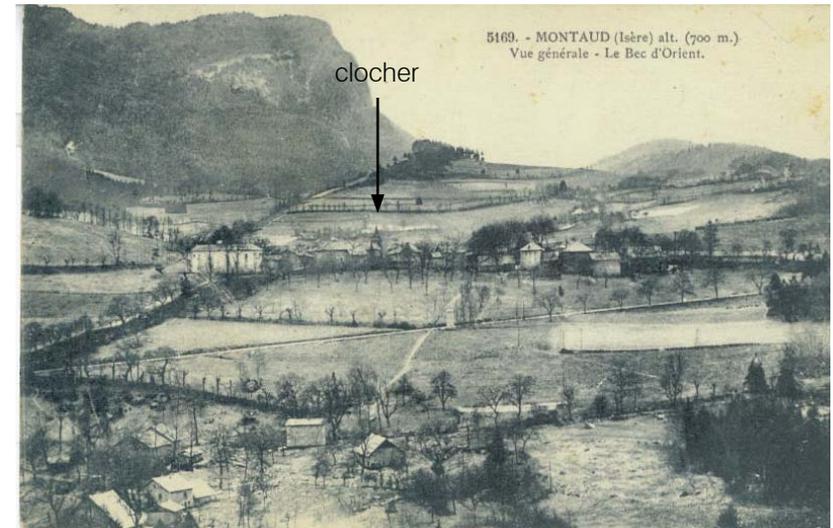
Clocher et silhouette du village

ENJEUX Maintenir les vues sur ces points de repères.

Évolution des surfaces de forêts et de boisements entre 1960 et 2009

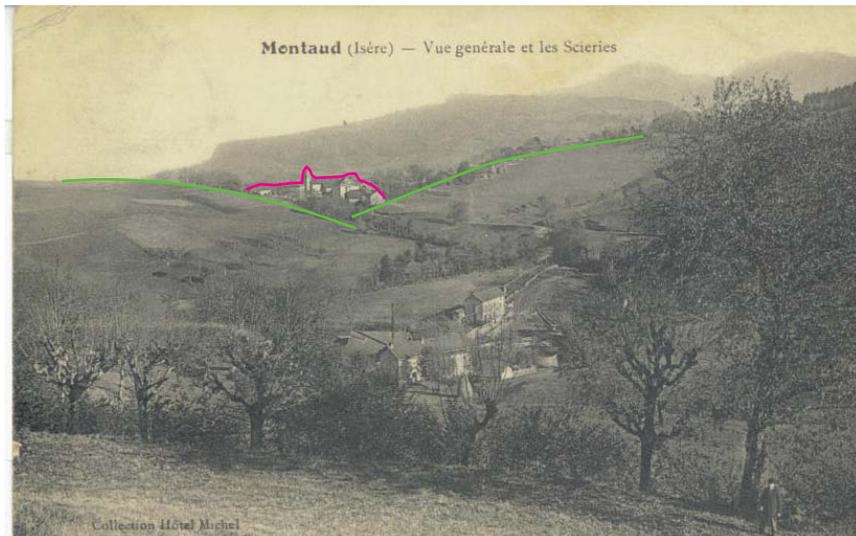


Evolution des boisements

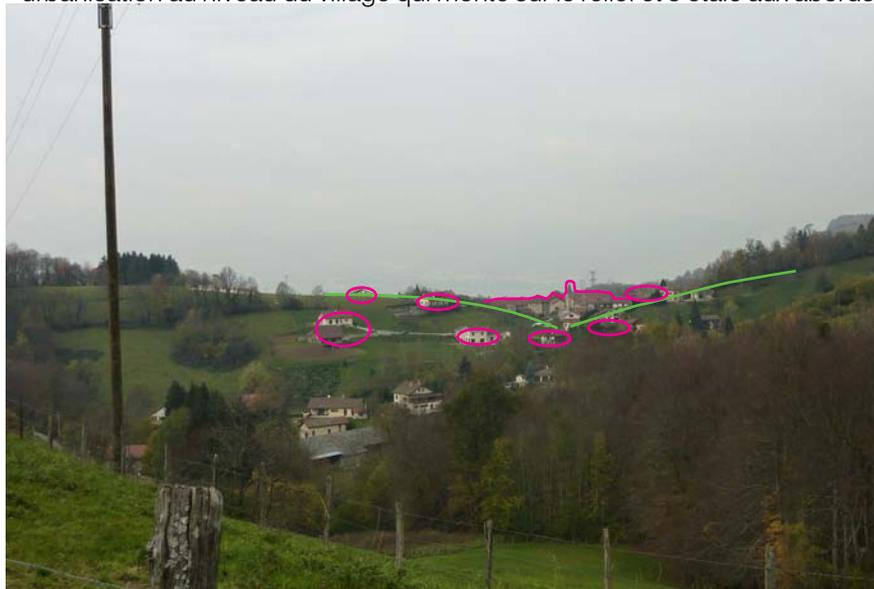


Vue sur le village et la ferme de la Guillaudière. Très forte progression des boisements qui trouble la lisibilité de l'organisation communale et la perception du village.





Vue sur le village et la scierie depuis le hameau du Muet. Progression importante des boisements entraînant la fermeture du paysage. Forte urbanisation au niveau du village qui monte sur le relief et s'étale aux abords.



Évolution de l'urbanisation

Une forte dispersion de l'urbanisation :

- Des hameaux historiques qui se sont épaissis et parfois dispersés.
- Une forte urbanisation autour des fermes historiques créant des poches d'habitat peu denses et peu structurées.

ENJEUX

- Limiter à l'avenir la dispersion de l'habitat
- Construire au plus proche de l'urbanisation existante ainsi que dans les dents creuses.

Formes architecturales et urbaines



Un étalement perceptible

A Montaud, peut-être plus qu'ailleurs, le paysage bâti s'inscrit totalement dans le grand paysage car de nombreux points de vue (depuis les voies d'accès ou depuis les sentes pédestres) permettent d'avoir un aperçu des hameaux et de leurs mises en relation. Cependant il occupe une place de plus en plus importante dans le paysage car il s'est fortement étalé ces dernières années.

L'urbanisation s'est réalisée le long des voies de communication avec une urbanisation relativement diffuse. On note peu de hameaux véritablement constitués à part le village.



Maison avec son jardin sur le devant
Transformation de granges



Maisons de village avec jardinets

La montagne mythique : le chalet

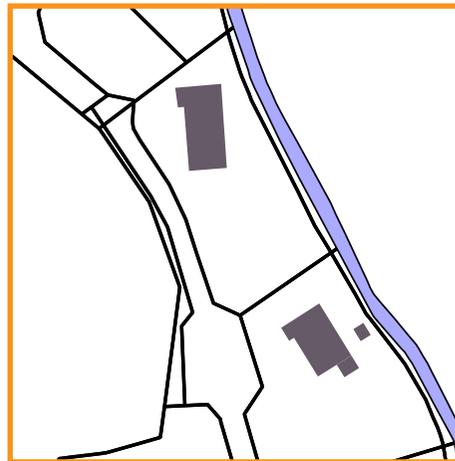


Un accès plutôt routier





Le village : le hameau constitué
15 à 30 logements à l'hectare
Les maisons de village, formes urbaines
construites en limite de voiries et de propriétés,
créent en creux l'espace public de rues et de
places comme autant de lieux de rencontres,
d'échanges et de respiration.

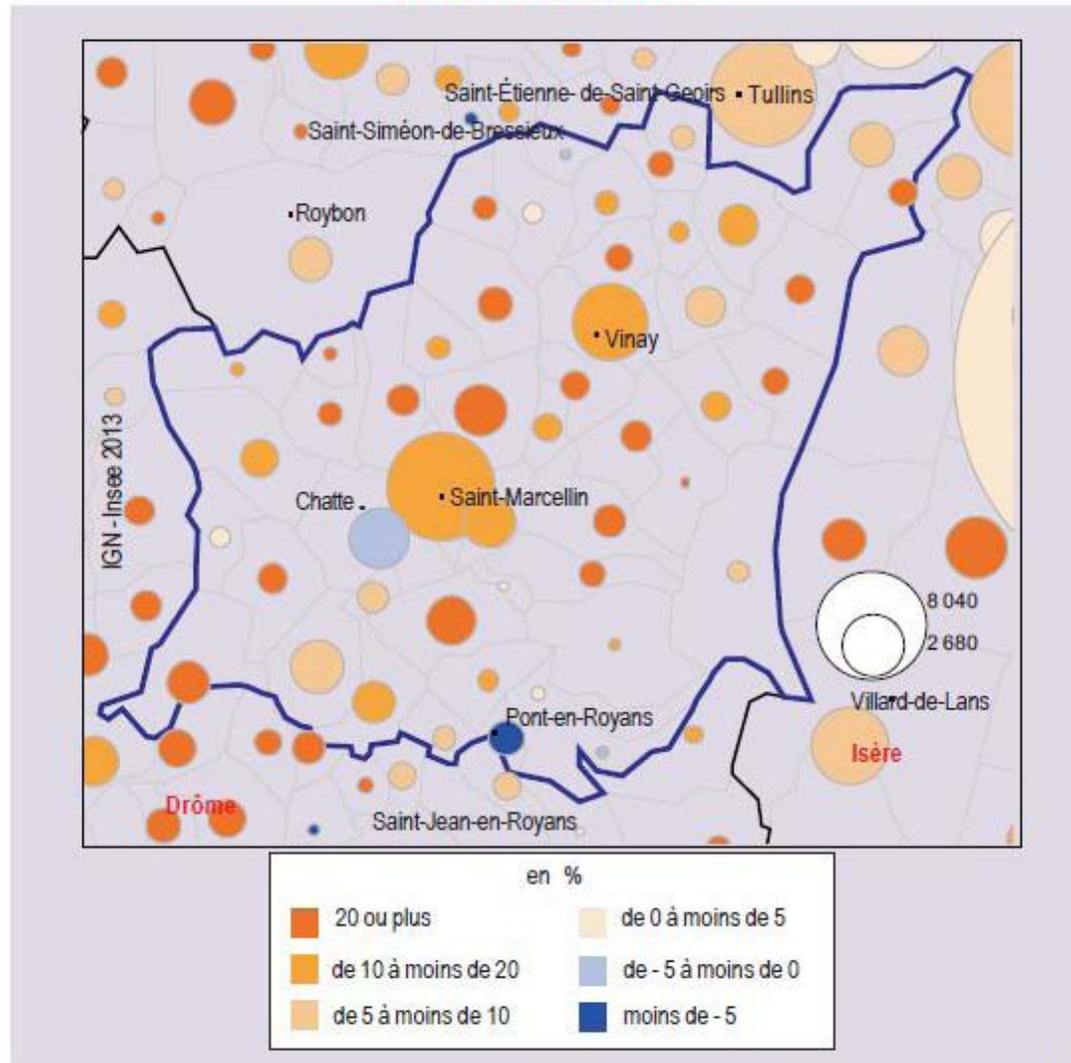


Le lotissement «rue» : Berchillonne
2 à 5 logements à l'hectare

carrés de 1 hectare (100 m x 100 m)

Dynamiques démographiques

Nombre d'habitants en 2009 et évolution de la population entre 1999 et 2009



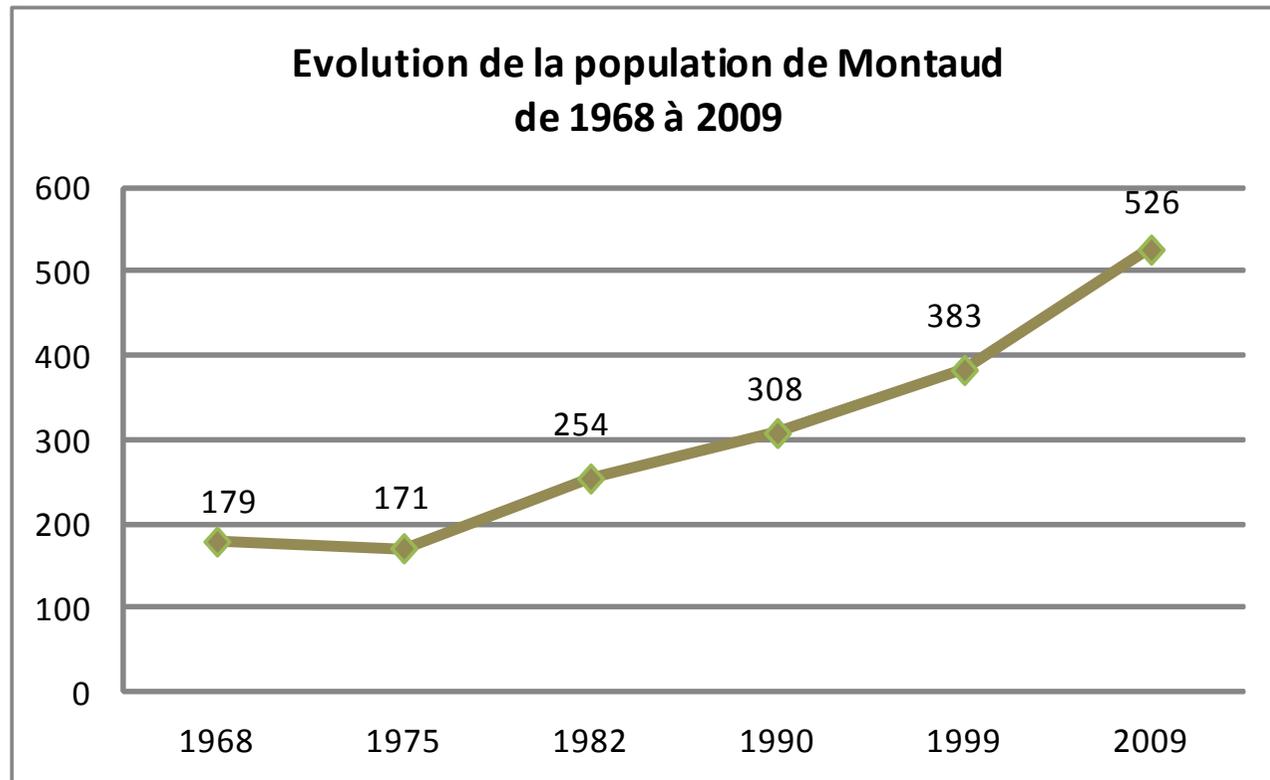
Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Une croissance démographique de plus en plus soutenue ...

C'est sur la période 1999-2009 que la population a le plus augmenté : + 15 %.

Au sein de ce territoire, la commune de Montaud figure parmi les communes ayant eu le plus fort taux d'accueil de population entre 1999 et 2009 (supérieur à 20 %).

... essentiellement due au solde migratoire induit par la proximité du pôle urbain de Grenoble



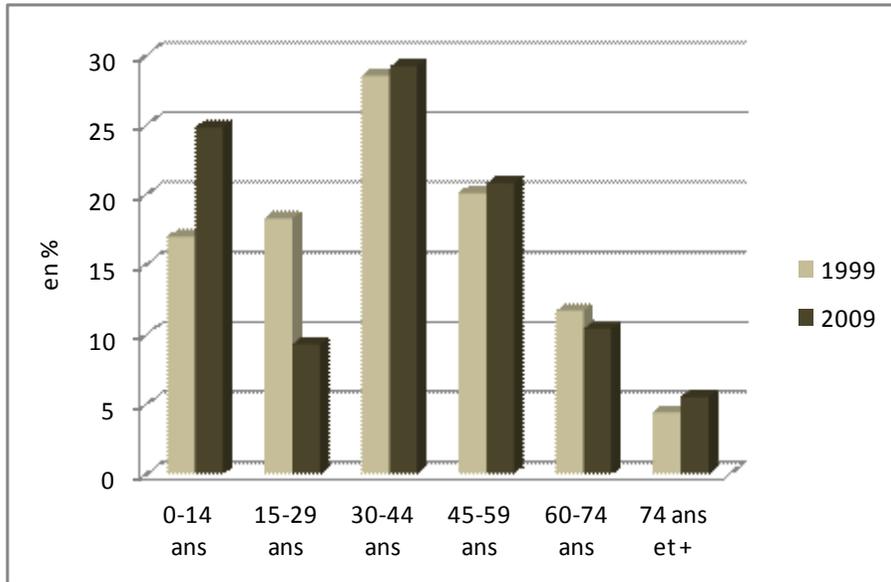
Augmentation générale de la population depuis 1975 majoritairement due au solde migratoire

Taux de variation annuel de la population

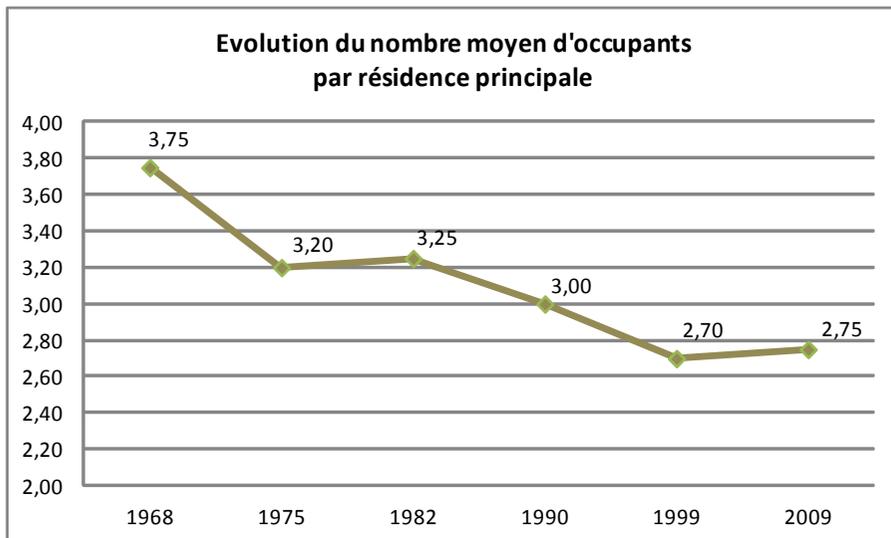
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Population totale	-0.7%	+5.8%	+2.4%	+2.4%	+2.9%
due au solde naturel	-0.4%	+0.6%	+0.5%	+0.5%	+1.3%
due au solde migratoire	-0.2%	+5.2%	+1.9%	+1.9%	+1.6%

Evolution de la population de Montaud

Répartition de la structure de la population par âge en 1999 et 2009



Une population de jeunes ménages avec enfants fortement représentée avec une baisse du nombre de personnes par ménage



L'habitat

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	228	100,0	174	100,0
Résidences principales	194	85,1	143	82,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	18	7,9	19	10,9
Logements vacants	16	7,0	12	6,9
Maisons	210	92,1	162	93,1
Appartements	18	7,9	6	3,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Une très forte proportion de résidences principales, de propriétaires et de grandes maisons individuelles

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

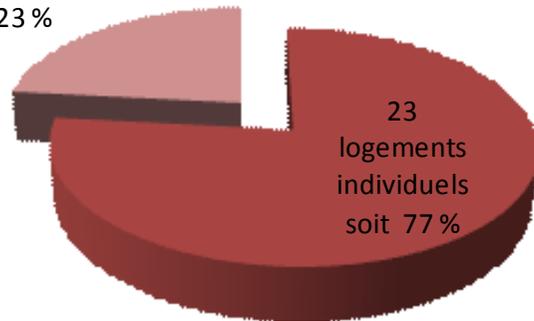
			2009	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes		Nombre	%
Ensemble	194	100,0	528	17	143	100,0
Propriétaire	155	79,9	439	20	111	77,6
Locataire	30	15,5	68	5	21	14,7
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	///	0	0,0
Logé gratuitement	9	4,6	21	8	11	7,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

L'évolution de l'habitat et les permis de construire

La typologie des logements créés depuis 2004

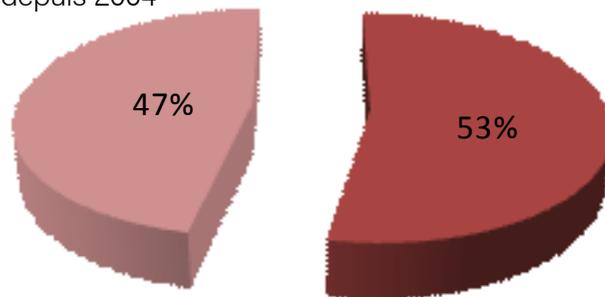
7 logements
collectifs
soit 23 %



Données sitadel

Un régime en légère augmentation avec une part très importante de logements individuels et une valorisation du patrimoine bâti existant à égalité avec la construction neuve

Part des constructions neuves dans le nombre de logements créés depuis 2004

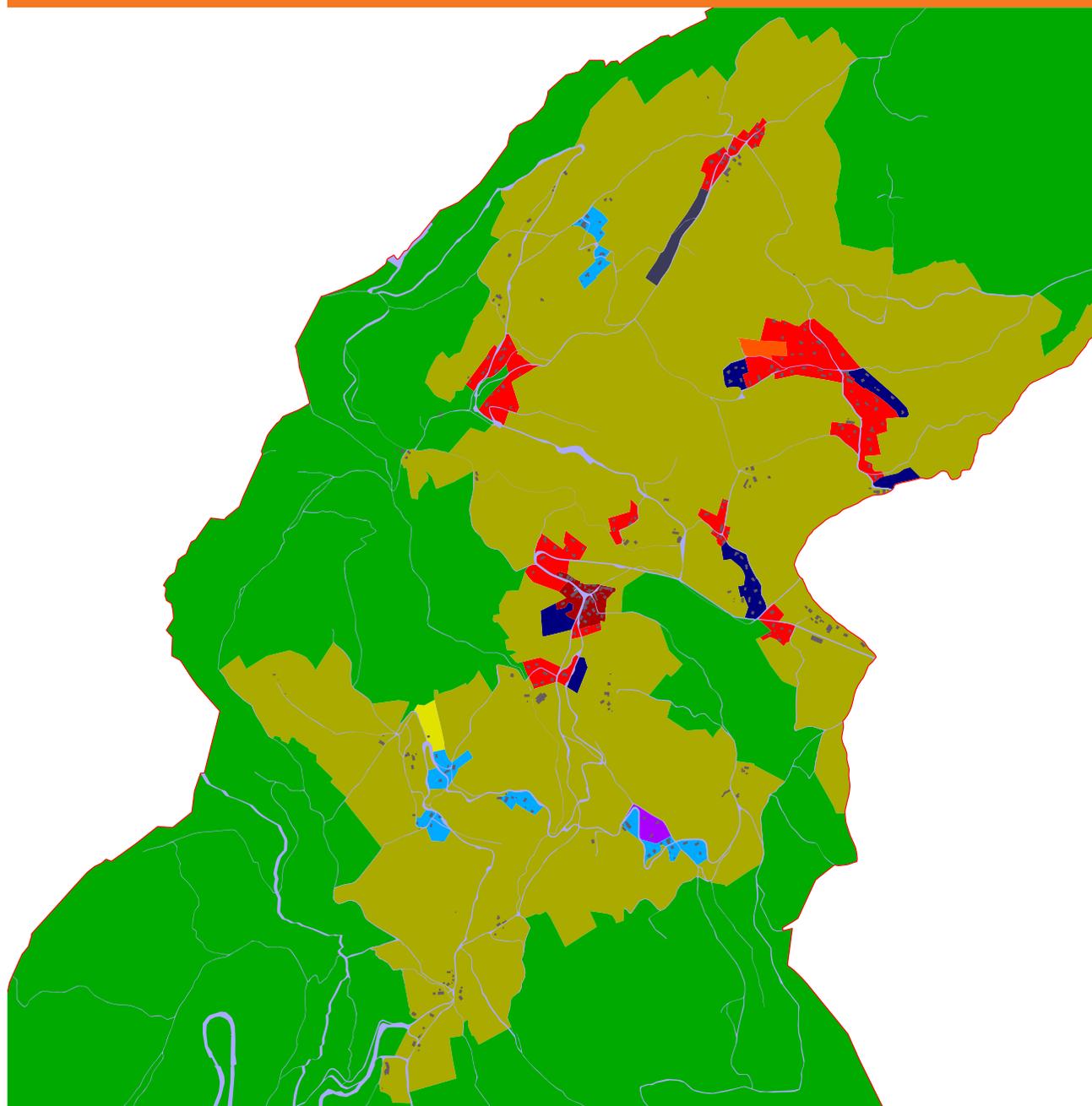


■ construction neuve

■ Réhabilitation et changement
de destination

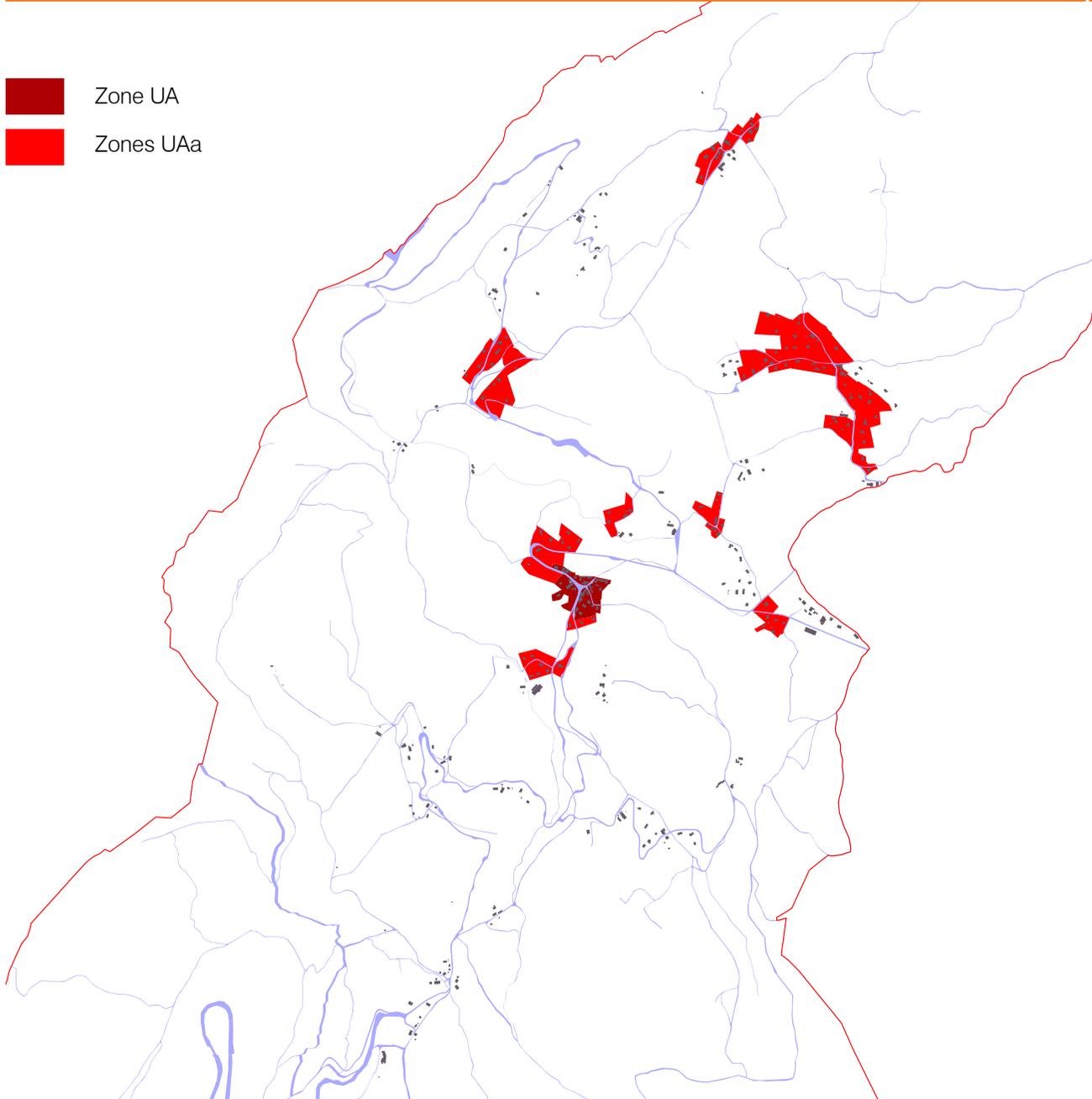
Données communales

Bilan du POS



- Zone UA
 - Zones UAa
 - Zones NA
 - Zones NAa
 - Zones NAb
 - Zones NAc
 - Zones NC
 - Zones NCa
 - Zones ND
 - Zone RNU
- La zone NAa Aux Maîtres a été annulée par le tribunal administratif en 1999 (loi montagne) et a été placée sous le règlement national d'urbanisme (RNU).

	S (ha)
UA	2,7
UAa	23,8
NA	1,0
NAa	6,2
NAb	1,1
NAc	6,7
NC	467,5
NCa	1,2
ND	943,6
RNU	1,7
Total commune	1455,5



Zone UA : un secteur mixte

Caractéristiques impactant les formes urbaines

COS : sans

distance des constructions aux limites : $h/2$,
4 m mini

distance des constructions aux voiries : 4 m
mini

hauteur des constructions : 9,5 m

stationnement des véhicules : 2 / logement
aménagement des règles pour les annexes

Zones UAa : un secteur résidentiel «ancien» ...

Caractéristiques impactant les formes urbaines

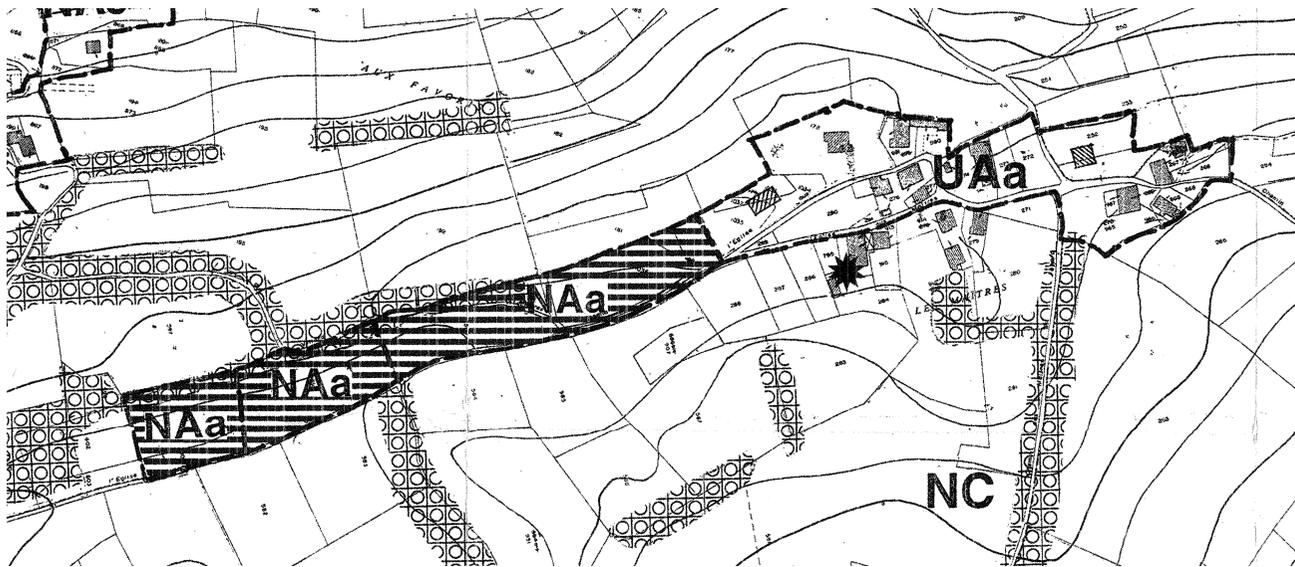
COS : 0,15

distance des constructions aux limites :
 $h/2$, 4 m mini

distance des constructions aux voiries : 4 m
mini

hauteur des constructions : 9,5 m

stationnement des véhicules : 2 / logement
aménagement des règles pour les annexes



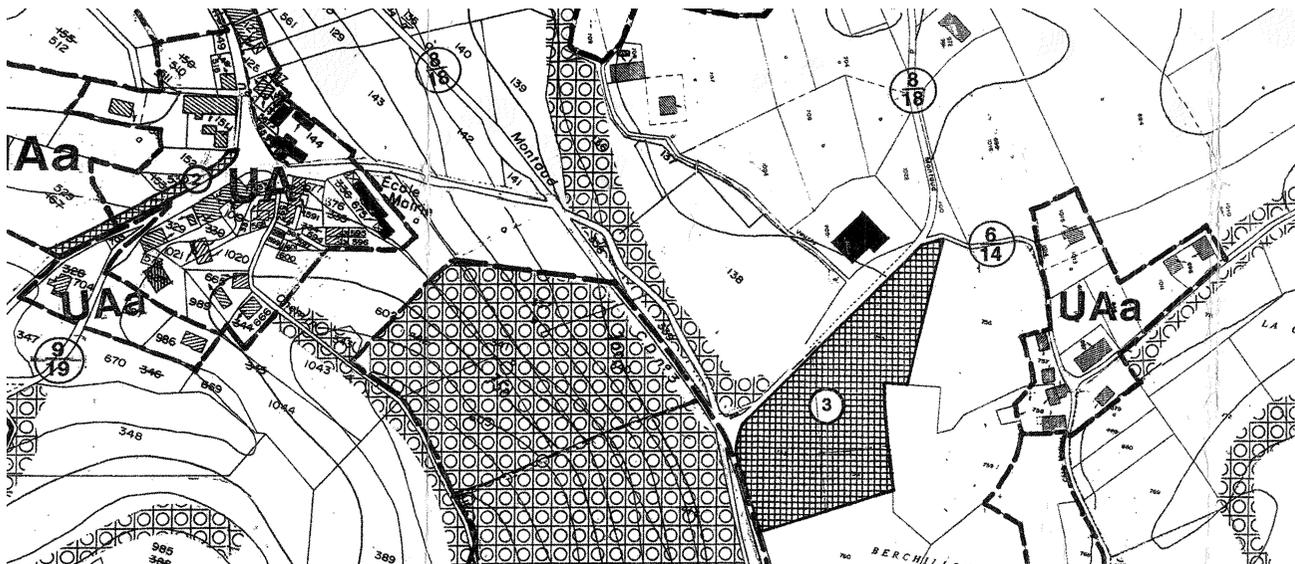
Un zonage mais pas seulement ...

Sur les différents éléments ci-contre on peut voir :

- un secteur où s'applique le RNU,
- un bâtiment agricole qui, en raison de son intérêt architectural ou patrimonial, peut faire l'objet d'un changement de destination,
- un emplacement réservé pour un équipement public,
- un espace boisé classé.

Le document graphique du POS (et du PLU ensuite) permet aussi de visualiser les périmètres de protection des captages, les alignements sur voiries, les risques naturels

...



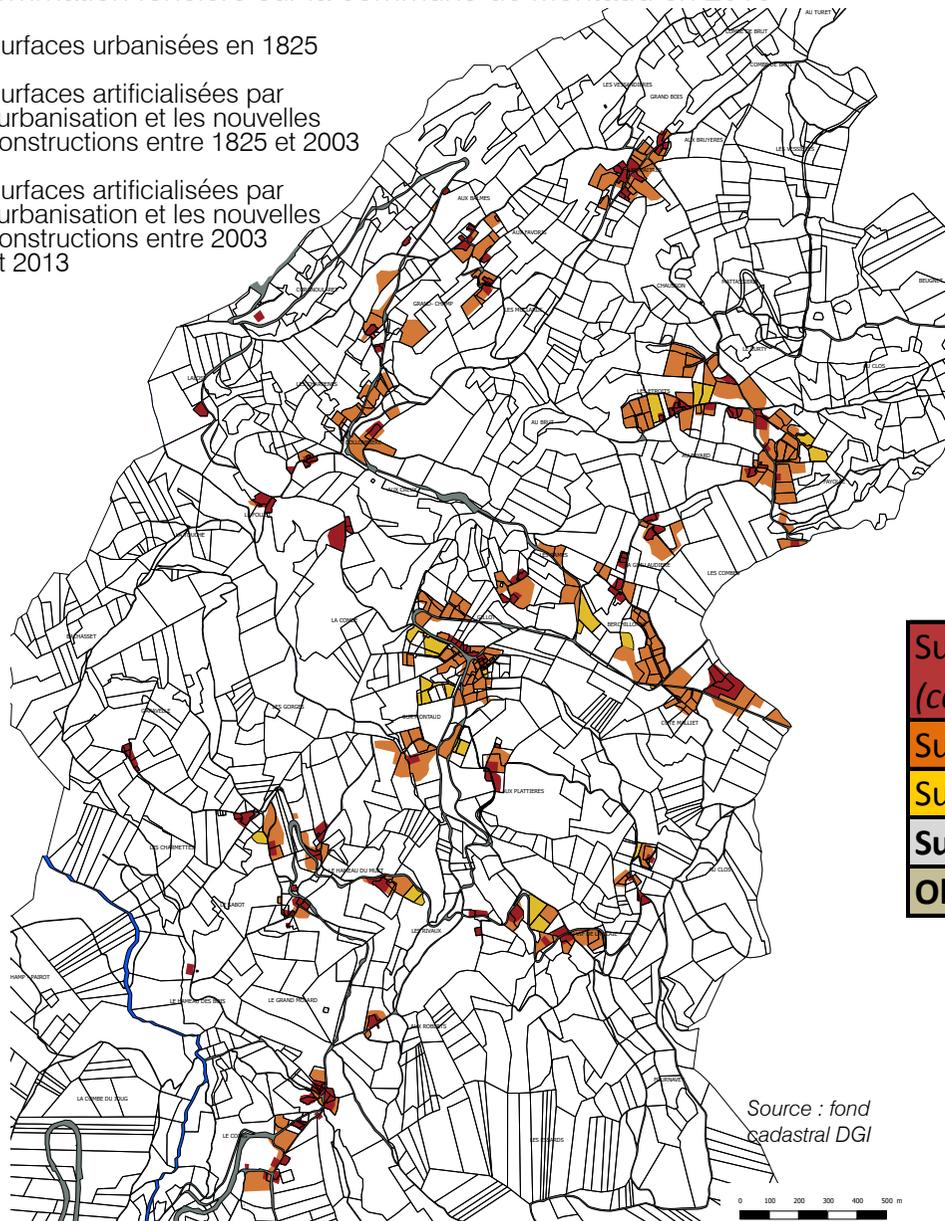
-  Espaces Boisés Classés à conserver
-  Emplacement réservé pour équipement public
3 : numéro de l'emplacement
-  Voie existante - alignement futur
8 m : emprise publique
18 m : non aedificandi (9 m par rapport à l'axe)
-  Rv
Risque faible d'inondation par ruissellement sur versant
-  Bâtiment agricole repéré au titre de l'article L 123-3-1 du code de l'urbanisme
-  Secteur sur lequel s'applique le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et non le POS en application du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 16 juin 1999.

La consommation d'espaces agro-naturels

La consommation d'espaces agro-naturels

Consommation foncière sur la commune de Montaud en 2013

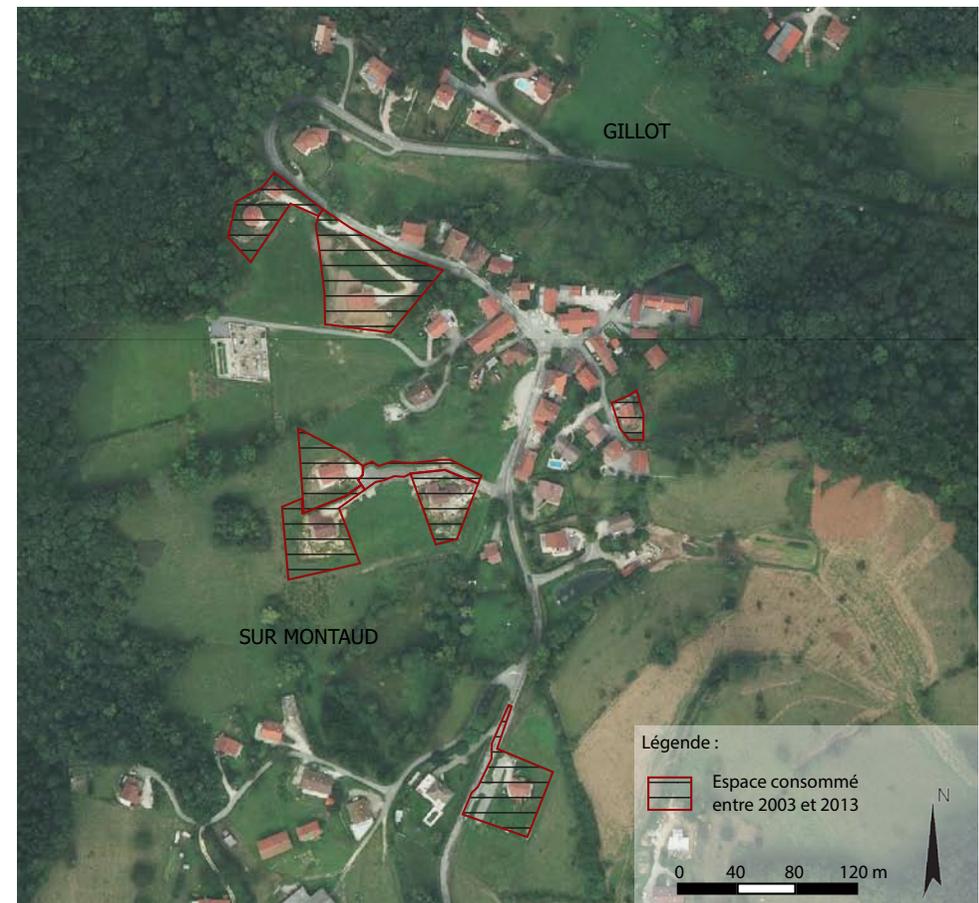
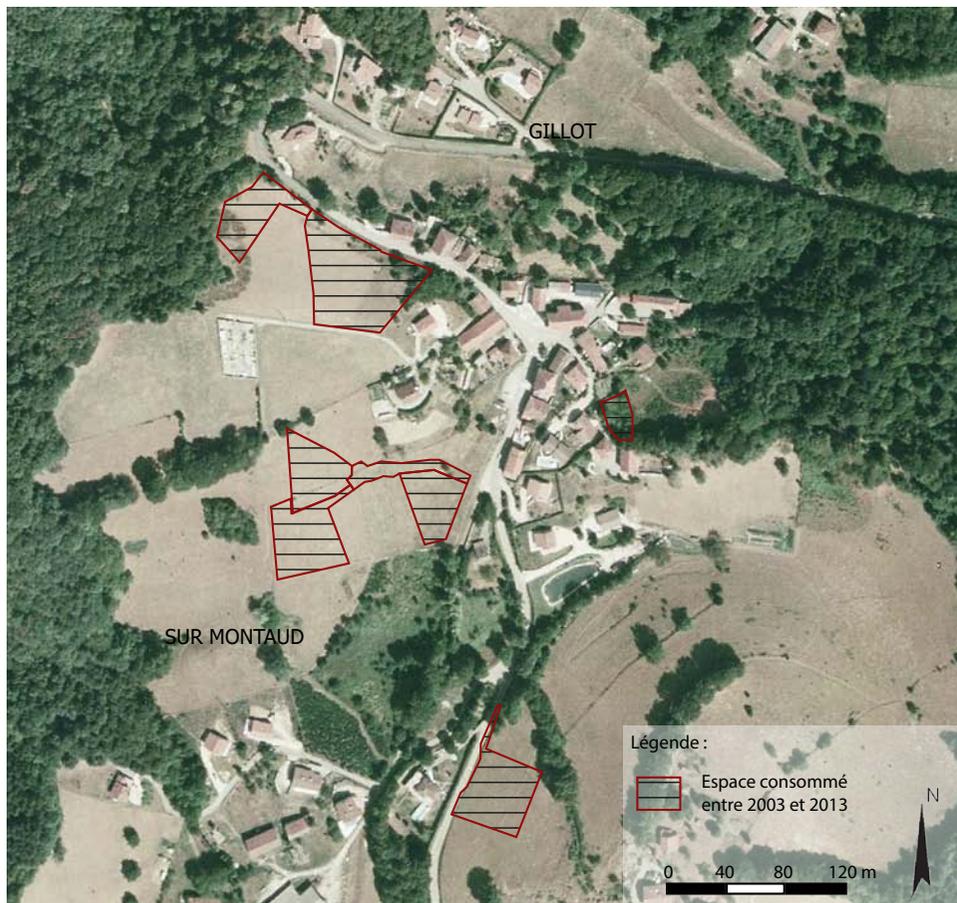
-  Surfaces urbanisées en 1825
-  Surfaces artificialisées par l'urbanisation et les nouvelles constructions entre 1825 et 2003
-  Surfaces artificialisées par l'urbanisation et les nouvelles constructions entre 2003 et 2013



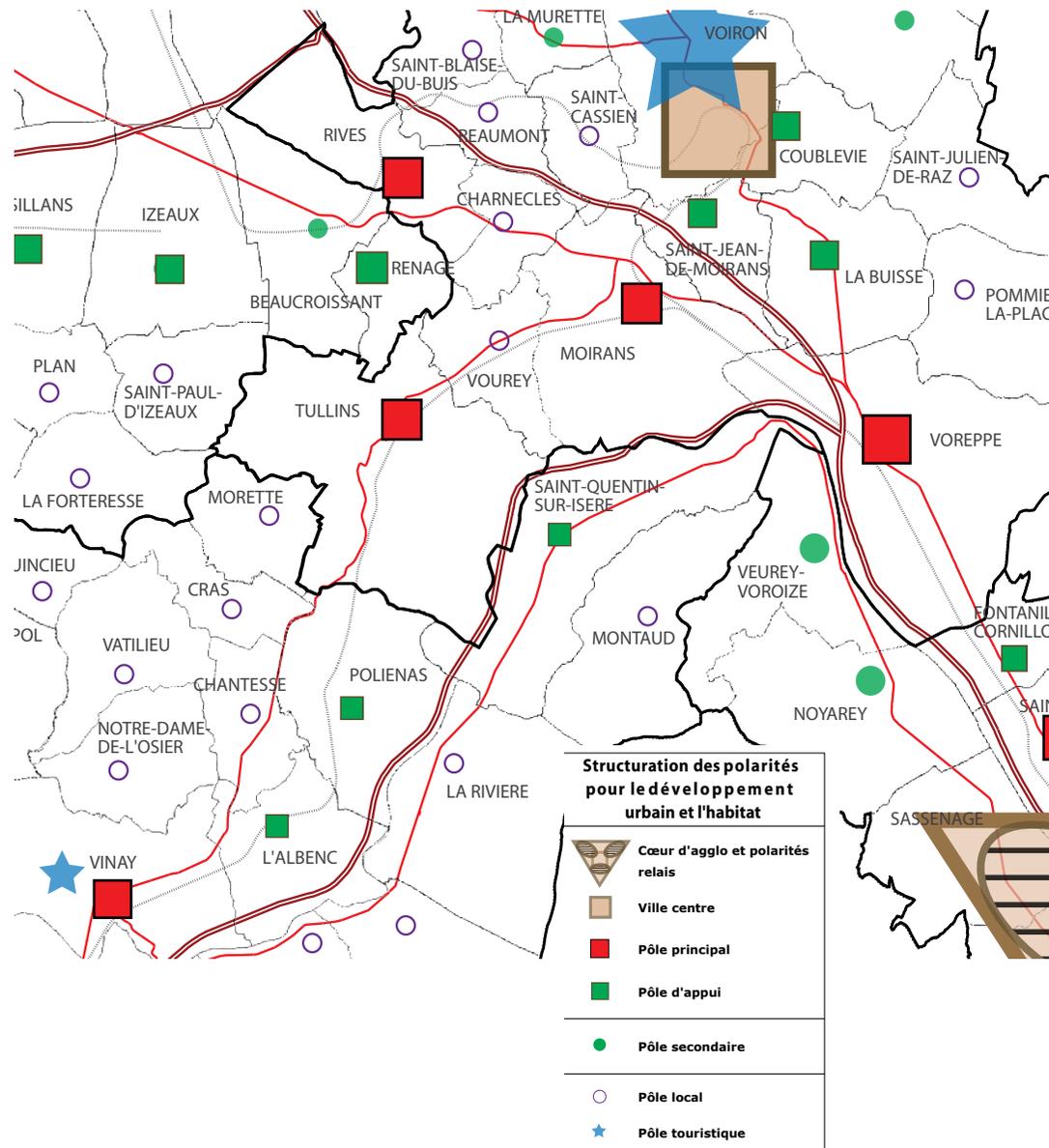
- Entre 2003 et 2013, ce sont 4,5 ha qui ont été utilisés pour la création de 16 logements neufs, un bâtiment agricole et un équipement public. Soit une croissance de plus de 10 % de la surface artificialisée en 10 ans.
- L'habitat a ainsi consommé en moyenne 2356 m² par nouveau logement.
- A ce rythme le développement ne semble pas viable à long terme.

Surface autre que naturelle et agricole en 1825 (cadastre napoléonien)	10 ha
Surface artificialisée en 2003	42,2 ha
Surface artificialisée en 2013	47 ha
Surface consommée entre 2003 et 2013	4,8 ha
Objectif maximum du SCOT entre 2013 à 2025	3,1 ha

La mutation des usages du sol dans le village entre 2003 et 2013



Carte de l'armature hiérarchisée des pôles urbains. Source : SCoT approuvé.



Hiérarchie des pôles urbains

- Pour les pôles locaux :
 - Maintien et le développement de leur offre de commerces, de services et d'équipements. L'offre en matière de commerces et de services doit répondre aux besoins quotidiens de la population de la commune.
 - tout en limitant la consommation d'espace et la péri-urbanisation, par une modération de la croissance démographique.

Prescriptions pour les documents d'urbanisme

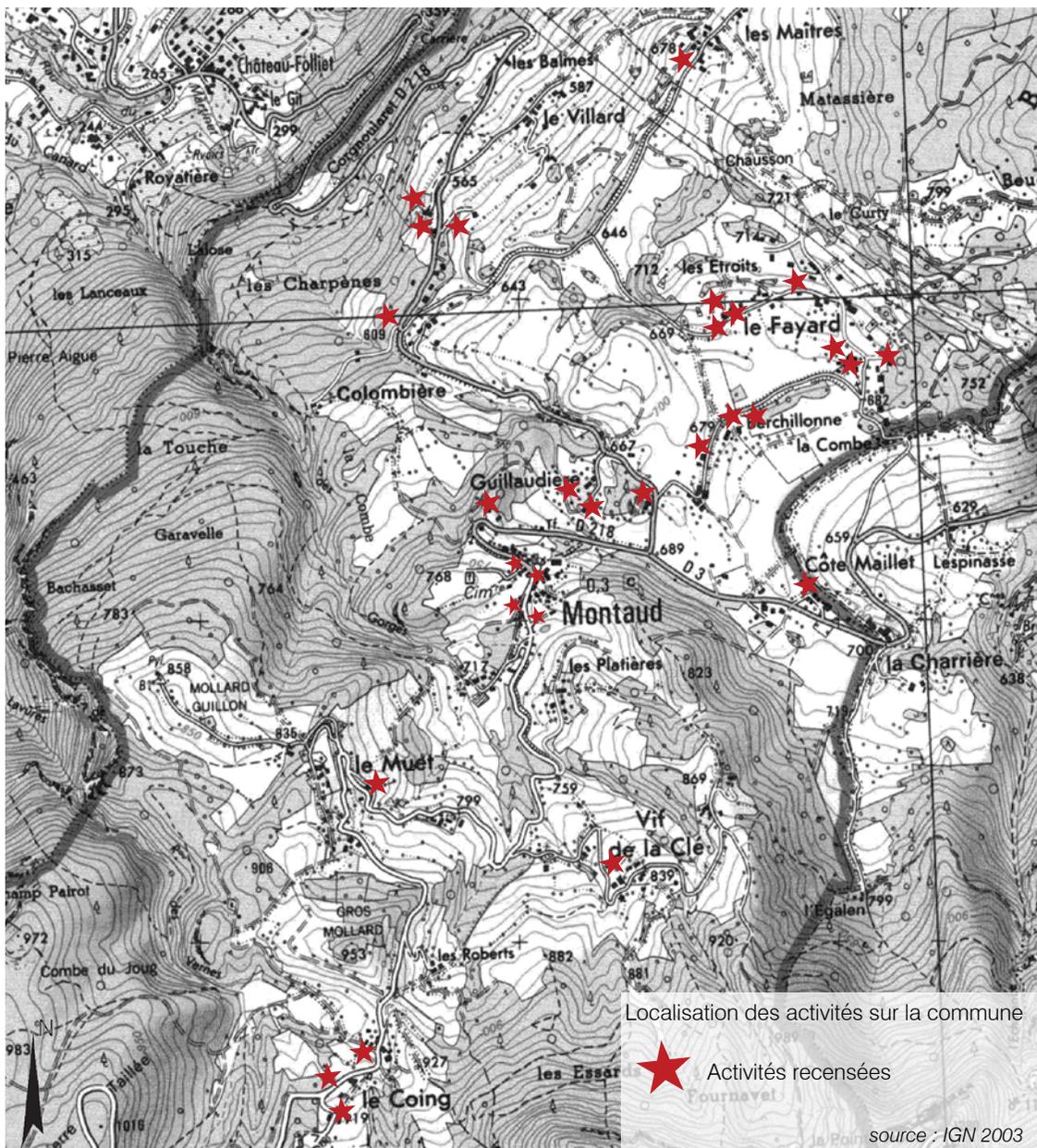
- Pôles locaux du Sud Grésivaudan : 5,5 logements maximum. / an pour 1000 habitants.
Sont exclus de ces objectifs de construction :
 - les logements réalisés par densification de parcelles déjà bâties dont la superficie avant détachement parcellaire est inférieure ou égale à 3000 m².
 - les logements locatifs sociaux, la réhabilitation du bâti existant, etc.

- **Soit environ 37 logements maximum pour 12 ans *** (population 2013 estimée à 565 habitants). Élément de comparaison : + 16 logements neufs entre 2003 et 2013.
Pour une superficie de foncier total de **3,1 hectares environ maximum** *(60 % en habitat individuel « isolé » (700 m² par logement) et 40 % vers les autres formes d'habitat (350 m² par logement)).

Les activités économiques

Les activités économiques

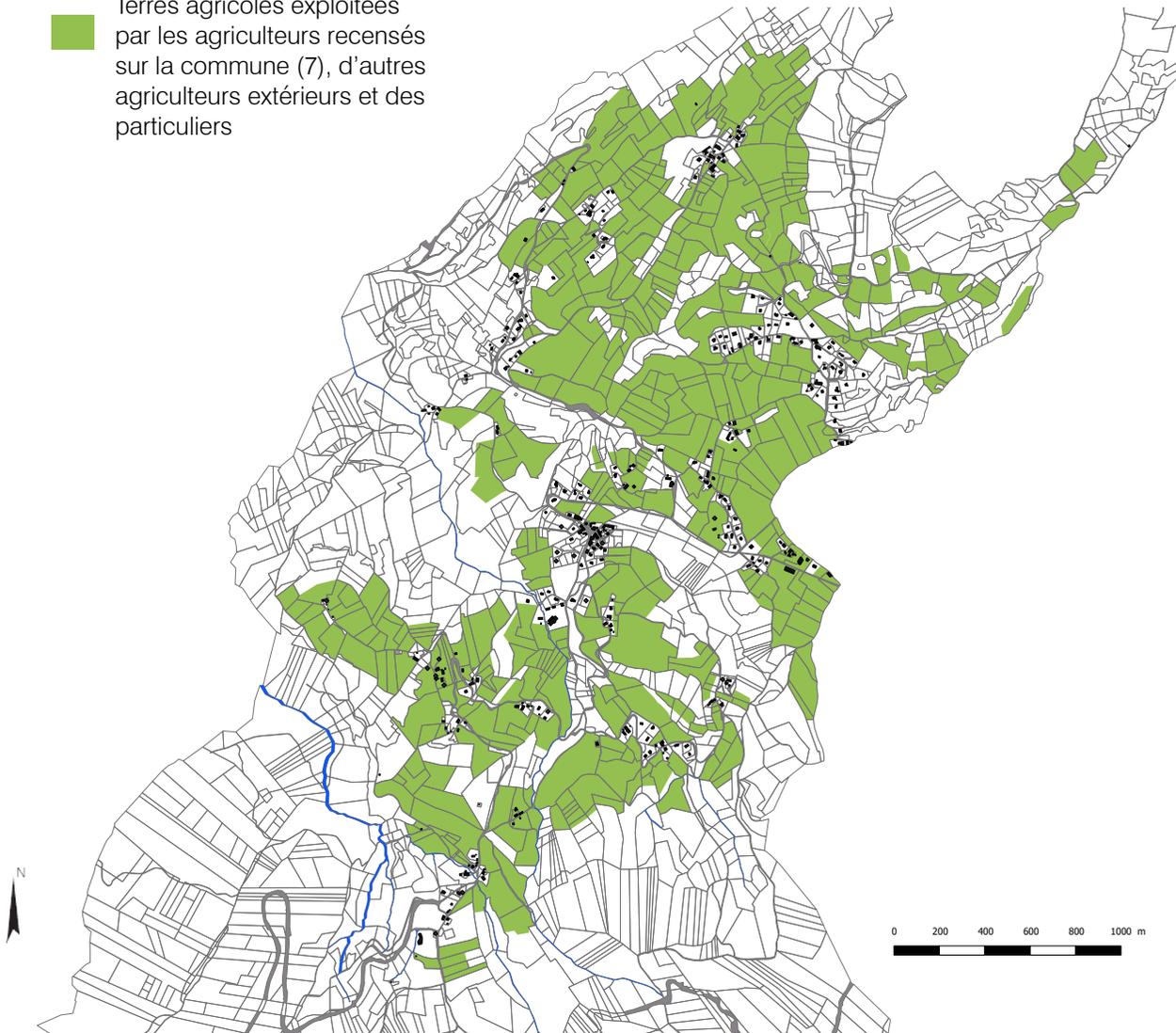
En 2013, le nombre d'activités recensées sur la commune est de 29. Il s'agit essentiellement d'activités de travaux, d'artisanat ou de services qui sont incluses dans le tissu bâti existant (il n'existe pas de zone d'activité sur la commune).



Terrains agricoles exploités sur la commune

source : enquête agricole du PLU 2013

■ Terres agricoles exploitées par les agriculteurs recensés sur la commune (7), d'autres agriculteurs extérieurs et des particuliers



Données de cadrage : 2013

- Superficie totale de la commune : 1455 ha
- Superficie des terres ouvertes et entretenues : 335 ha (soit 23 % de la commune - source enquête PLU 2013)
 - dont superficie des terres exploitées par les agriculteurs recensés par la chambre d'agriculture : 245 ha (soit 73 % des terres exploitées)
 - dont superficie des terres exploitées par des particuliers : 90 ha

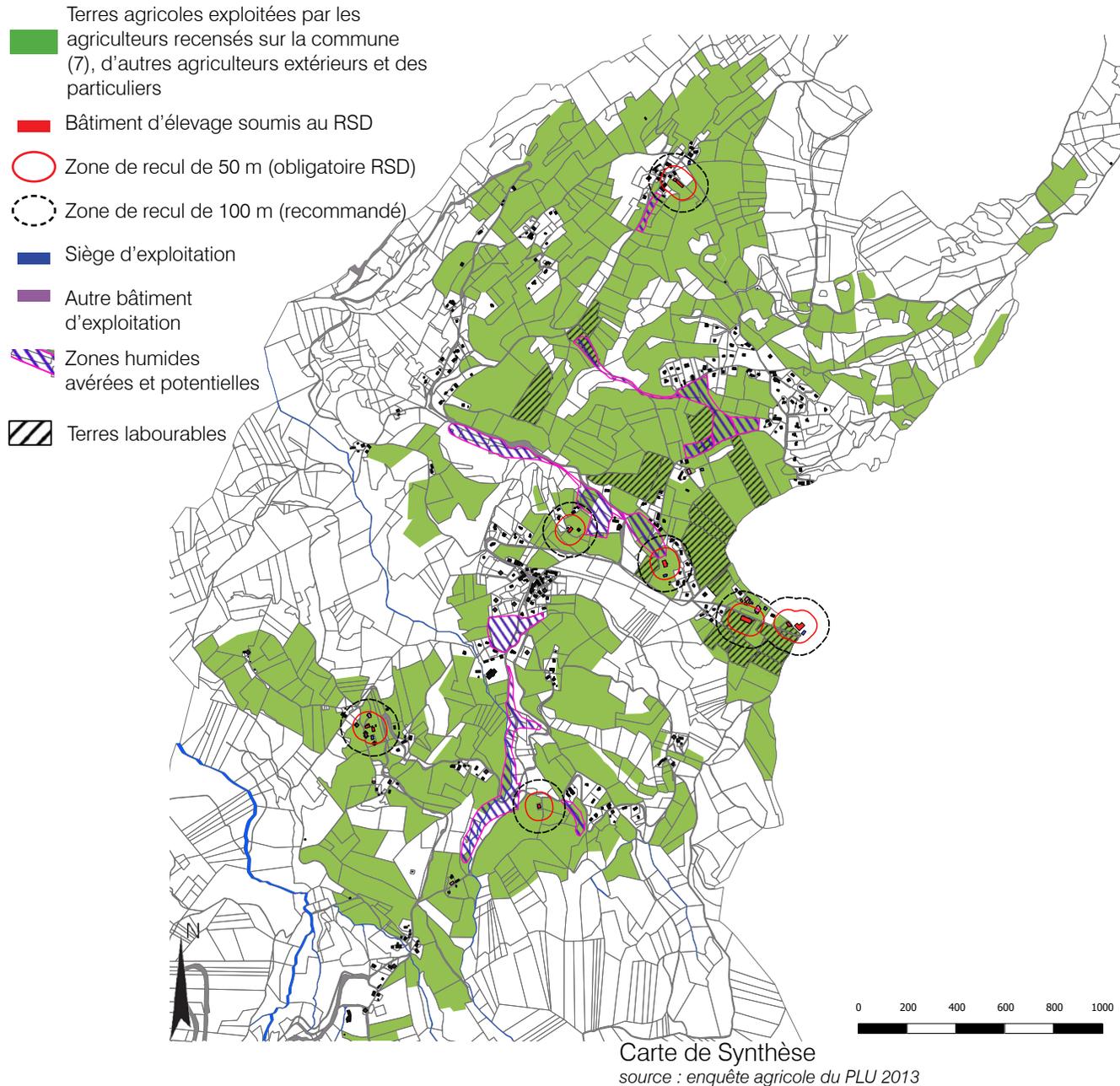
La SAU de la commune a diminué quant à elle de 33 % en 13 ans.

• Les exploitants

En 2000 : 17 exploitations sur la commune.
En 2013 : 7 exploitations dont une dont le siège d'exploitation se situe en dehors de Montaud.

• Les systèmes d'exploitation agricole

Une agriculture centré sur l'élevage de bovins (5 exploitations) mais aussi d'ovins (2 exploitations) et de caprins (1 exploitation). Peu de production céréalière.



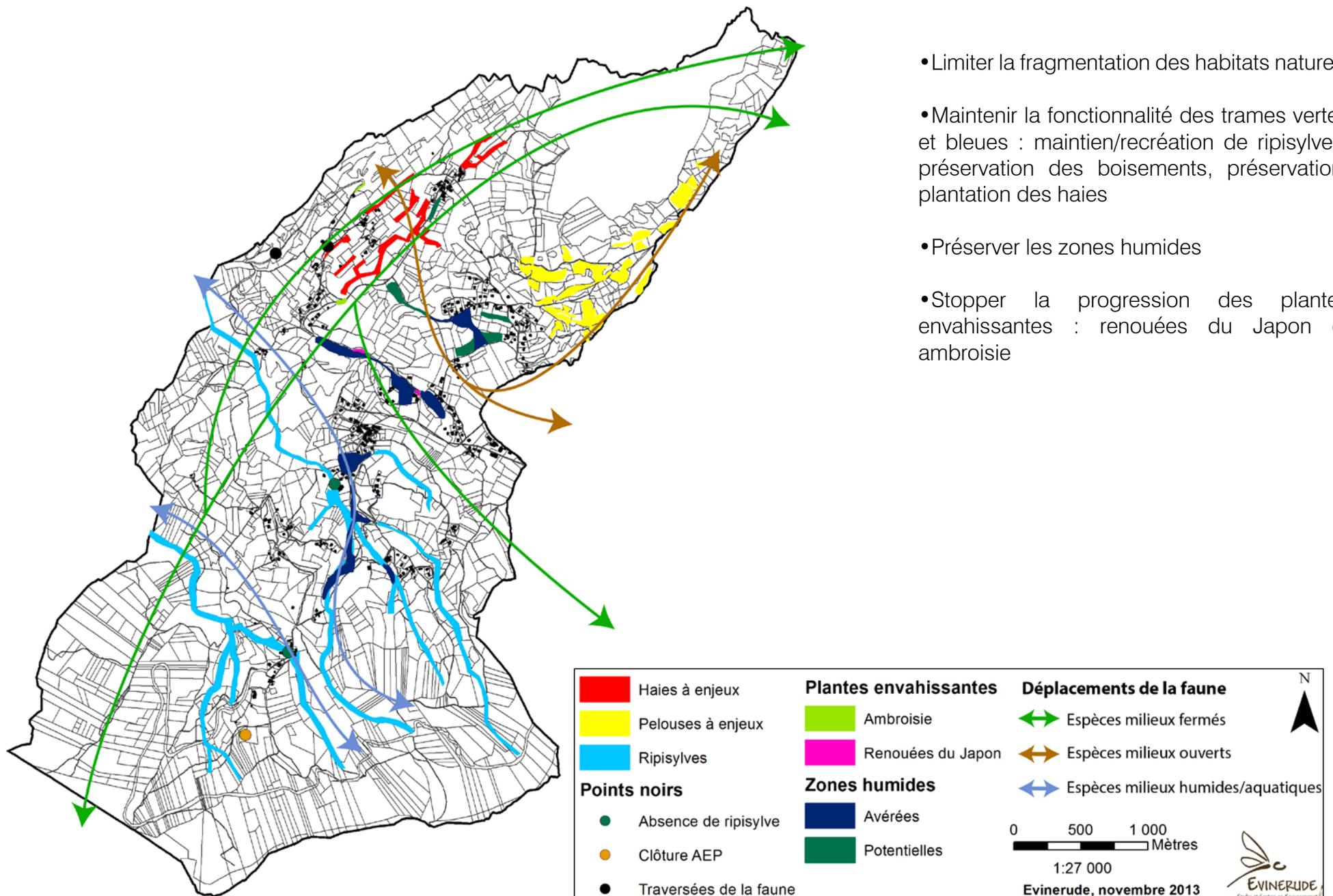
Les parcelles particulièrement stratégiques

- les parcelles de pâture situées à proximité des bâtiments d'élevage ;
- les parcelles potentiellement labourables (22 ha) ;
- les parcelles d'épandage des fertilisants d'origine animale.

Par ailleurs

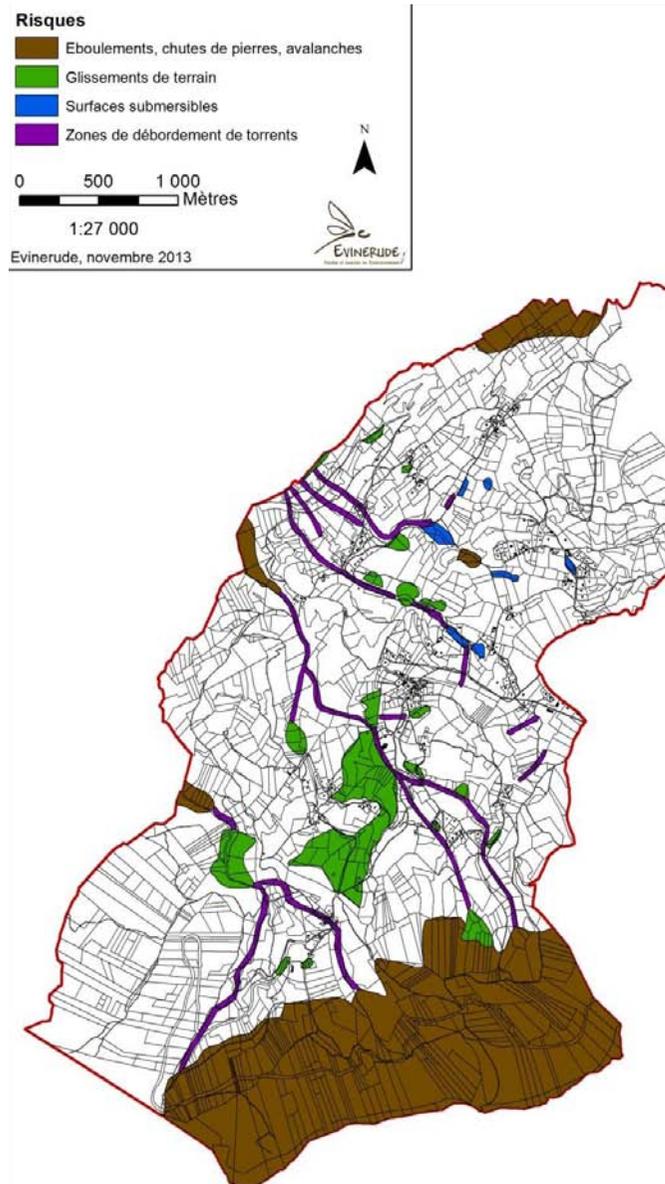
- 6 bâtiments ou ensemble bâtis sont soumis au règlement sanitaire départemental et donc engendrent des périmètres de réciprocité vis à vis de l'habitat et plusieurs projets de bâtiments sont envisagés.
- Une forte attente des agriculteurs et de la commune pour préserver les espaces agricoles et lutter contre l'enfrichement.
- 4 secteurs dans lesquels des agriculteurs ont des projets d'extension et/ou de nouveaux bâtiments, à plus ou moins long terme.

L'environnement

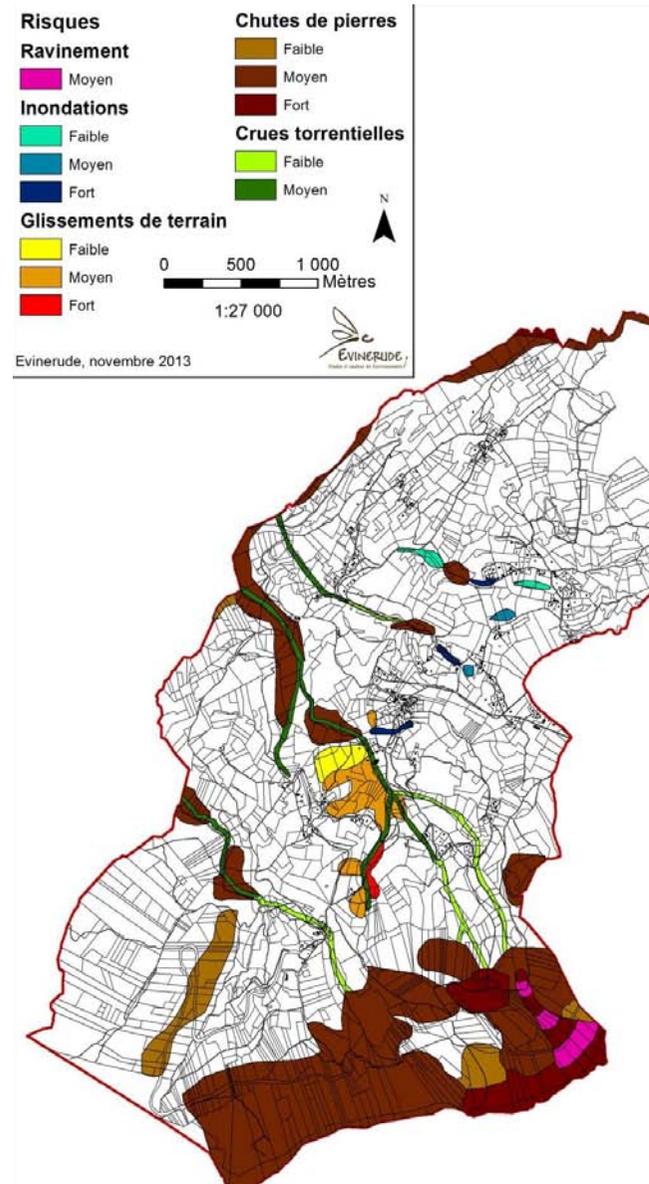


- Limiter la fragmentation des habitats naturels
- Maintenir la fonctionnalité des trames vertes et bleues : maintien/recréation de ripisylves, préservation des boisements, préservation/ plantation des haies
- Préserver les zones humides
- Stopper la progression des plantes envahissantes : renouées du Japon et ambrosie

Carte R111-3 élaborée en 1976



Carte de « localisation des phénomènes naturels » de 1995



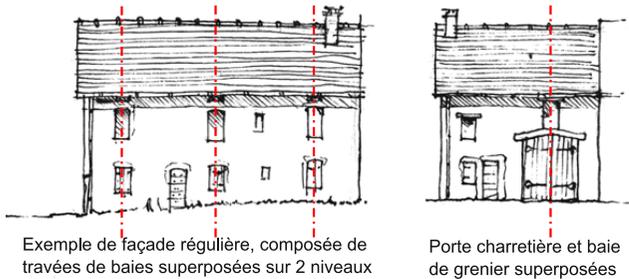
Les risques naturels

- 2 cartes de risques à prendre en compte

Assainissement

- 400 personnes raccordées à ce réseau, 133 non raccordés au réseau collectif
- Station d'épuration de type lagunage située sur la commune de Saint-Quentin sur Isère, dimensionnée pour 750 EH, qui récupère les effluents de Saint-Quentin sur Isère et de Montaud. 1100 habitants raccordés dont 300 provenant de Montaud : saturation.

Le Patrimoine bâti



Exemple de façade régulière, composée de travées de baies superposées sur 2 niveaux

Porte charretière et baie de grenier superposées

Exemple d'organisation des façades.
Dessin Laurent Le Corroller.

Deux fonctions dans un même bâtiment : elles devront rester lisibles si la grange devait changer de destination.



Des maisons accolées qui composent la rue et qui sont exposées plein sud. Peu d'éléments de modénature, qui sont à conserver : volets (peints), encadrements de fenêtre (plus hautes que larges), alignement des ouvertures.

Les dépendances agricoles sont souvent de grande taille, et sont toujours des volumes simples, la plupart du temps avec des toitures à deux pans. Les bâtiments s'adaptent toujours à la pente, et non l'inverse. Le bois est très peu utilisé.



Le patrimoine bâti ordinaire est constitué :

- De fermes (anciennes ou encore en activité), qui comportent des habitations et des dépendances souvent très grandes, selon plusieurs typologies.
- De quelques «maisons de villages», situées au village.
- D'anciens hôtels, situés au village.

Le patrimoine bâti remarquable est constitué :

- De l'église
- De l'école Jules Ferry

Le petit patrimoine :

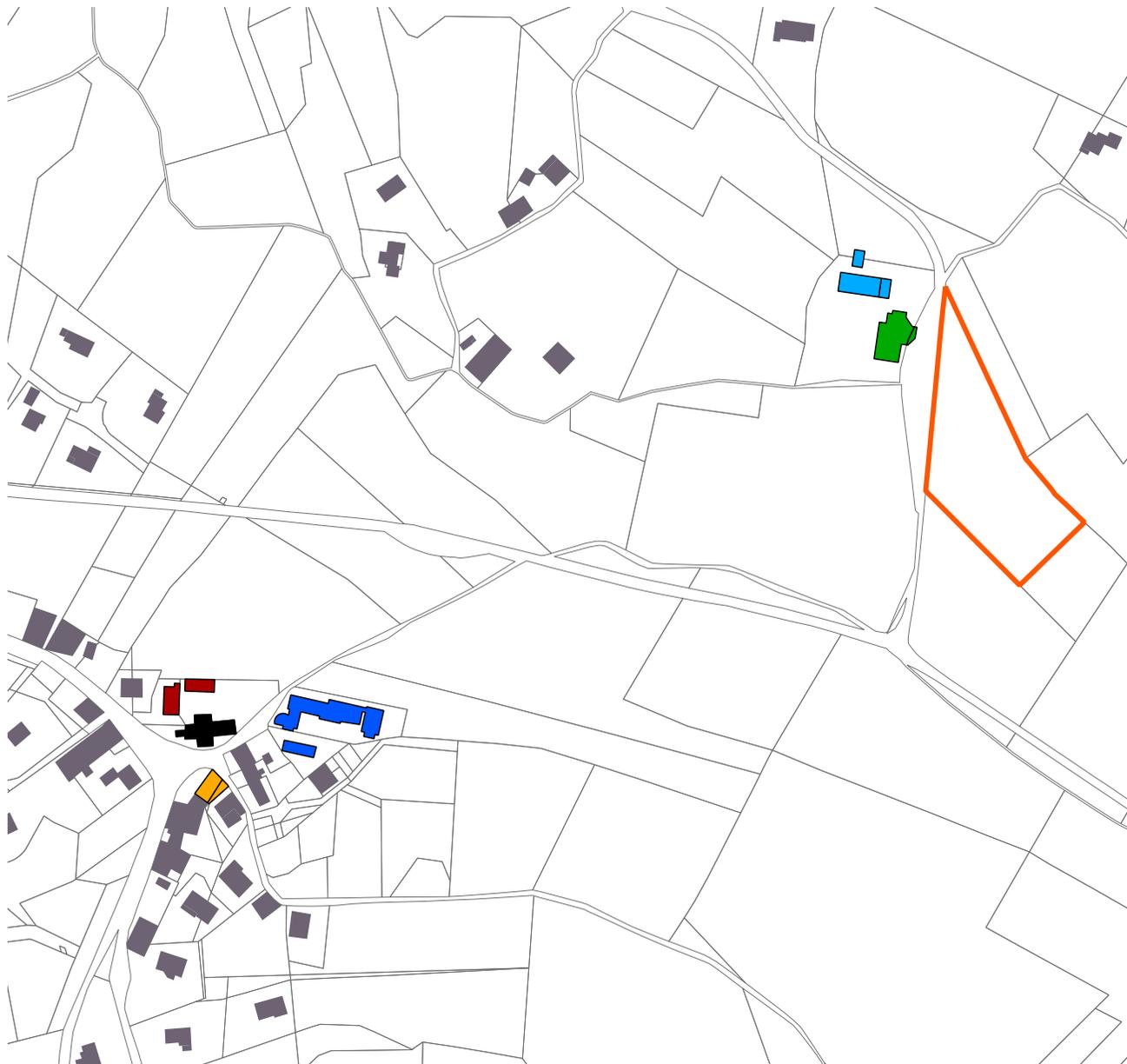
- Bassin-fontaine
- Four à pain
- Croix, etc.

ENJEUX

- Repérer précisément ces bâtiments
- Encadrer fortement leur évolution afin qu'ils conservent leurs caractéristiques architecturales : pas de modifications, ou retour vers un état d'origine.

Les équipements et les espaces publics

Les équipements publics et les services



Des équipements relativement regroupés dont le fonctionnement et la mise en valeur paysagère pourraient être améliorés

-  L'église
-  La mairie et les garages communaux
-  L'école et son restaurant scolaire
-  La halte garderie
-  La salle des fêtes
-  Le café associatif
-  L'espace loisirs



Terrain multisport, terrain de tennis, toilettes publiques, gestion et tri des déchets, stationnement ...



Un espace public central à requalifier

Les espaces publics d'accompagnement des équipements publics et services



Les espaces publics comme espaces en creux par rapport au cadre bâti

Questionnaire habitants

49 questionnaires reçus sur 220 questionnaires distribués

Montaud en quelques mots

Généralement lorsque les habitants de Montaud décrivent en quelques mots leur commune, elle est caractérisée par :

- > Une commune de moyenne montagne au contrefort du Vercors (pour 23 d'entre eux)
- > Un petit village rural (pour 14 d'entre eux)
- > Un lieu tranquille et calme (pour 12 d'entre eux)
- > A proximité de Grenoble (pour 12 d'entre eux)
- > Avec une vie sociale active (pour 11 d'entre eux)

Les lieux, paysages et patrimoines typiques de la commune à préserver

Les plus plébiscités sont les composantes naturelles :

- > Les points hauts emblématiques et les points de vues : Dent de Moirans, Pas de la Clé, route d'Autrans (pour 23 personnes ayant répondu)
- > Les composantes naturelles liées à l'agriculture : prairies et haies, animaux en pâtures (pour 17 personnes ayant répondu)
- > Les chemins de promenades, notamment les chemins en pierres et bordés de haies (pour 12 personnes ayant répondu)
- > Les forêts (pour 10 personnes ayant répondu)

Les éléments qui participent au cadre de vie de Montaud

Pour une grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire (20 d'entre elles) c'est le dynamisme des habitants de la commune, permettant une vie sociale riche, qui participe le plus au cadre de vie de la commune (associations culturelles, manifestations sportives, fête de village...)

Les éléments qui peuvent desservir le cadre de vie de Montaud

Les principaux éléments qui pourraient desservir le cadre de vie de la commune sont (par ordre de priorité) :

- Les nuisances de voisinage, notamment le bruit (tronçonneuses, aboiements...) et les nuisances des motos et des quads
- Une trop forte urbanisation
- Un manque de commerce de proximité
- L'enneigement et l'étroitesse des routes d'accès ainsi que des problèmes de vitesse

L'agriculture

Elle est perçue par une majorité de la population ayant répondu au questionnaire (24 habitants) comme présente sur la commune et essentielle au maintien du cadre de vie

Les équipements publics, services et espaces publics utilisés

--> La salle des fêtes est l'équipement le plus utilisé de la commune (27 personnes ayant répondu au questionnaire l'utilisent régulièrement).

Les lieux favorisant la rencontre

Les trois lieux principaux sur la commune identifiés par les habitants comme favorisant les rencontres sont (par ordre de priorité) :

- La salle des fêtes
- Le café associatif
- L'école

Un espace dédié au télétravail

- 7 personnes ayant répondu au questionnaire se disent intéressées par un espace dédié au télétravail (certaines d'entre elles s'interrogent sur la façon de le mettre en place).
- 6 autres personnes ne sont pas concernées mais trouvent cette démarche intéressante pour la commune.

Les lieux de détente, de visites en famille et de loisirs

Les lieux de visites en famille ou de promenade du dimanche sont nombreux sur la commune.

La balade la plus plébiscitée est la montée à la dent de Moirans par le bois vert (25 personnes ayant répondu au questionnaire déclarent pratiquer cet itinéraire).

Les secteurs isolés, dont l'accès serait à améliorer

Quasiment la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire estime qu'il n'y a pas besoin d'améliorer les accès routiers et piétons sur la commune.

Les problèmes de circulations

Principalement, 14 personnes ayant répondu au questionnaire estiment qu'il y a des problèmes de circulation et de stationnement lors de l'entrée et de la sortie des classes, au village.

10 personnes estiment qu'il n'y a aucun problème de circulation sur la commune.

Les liaisons piétonnes sur la commune

19 personnes ayant répondu au questionnaire mentionnent que pour eux, il n'y a pas besoin de créer de nouvelles liaisons piétonnes.

Le Covoiturage

17 personnes ne sont pas favorables à la mise en place de lieux de covoiturage.

12 personnes seraient favorables à l'organisation d'un covoiturage communal.

2 personnes souhaiteraient la mise en place d'une ligne de bus 1 à 2 fois par jour.

Les évolutions du territoire communal

L'augmentation du nombre de logements et d'habitants sur la commune est la principale évolution notée par un grand nombre d'habitants ayant répondu au questionnaire (33 personnes). Cette évolution n'est le plus souvent perçue ni négativement, ni positivement. Les habitants considèrent parfois cette évolution comme un peu trop rapide. Ils souhaitent surtout qu'une attention soit portée aux futures évolutions en terme d'habitat.

Les évolutions positives (par ordre de priorité) :

- Réalisation d'équipements le plus souvent à destination des enfants et des jeunes(le terrain multi-sport, crèche...)
- Augmentation du nombre d'activité culturelles, sportives ...
- Aménagement d'espaces publics (parking, place du village)

Les évolutions perçus négativement (par ordre de priorité) :

- La progression de la forêt sur les terres agricoles et à proximité de l'habitat (pour 8 personnes ayant répondu au questionnaire)
- La suppression du ramassage des déchets à la porte (pour 5 personnes ayant répondu au questionnaire)

Pourquoi vous êtes-vous installés à Montaud ?

1/4 des habitants ayant répondu au questionnaire, sont installés à Montaud car ils y sont nés ou bien ils y ont de la famille. Les caractéristiques de Montaud qui font que les habitants s'installent sur la commune sont principalement (par ordre de priorité) :

- La tranquillité
- La proximité du lieu de travail et des villes
- Le cadre naturel et la vie à la campagne
- La convivialité

Qu'est ce qui pourrait vous faire quitter Montaud ?

L'augmentation du nombre de logements, de façon rapide et sous forme de lotissements est le premier facteur qui pourrait faire quitter la commune pour quasiment la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire.

Les caractéristiques d'une commune où il fait bon vivre

La vie sociale, l'entraide et la convivialité sont les premières caractéristiques d'une commune où il fait bon vivre.

Les sujets à traiter lors de l'élaboration du PLU

Deux grands points apparaissent comme importants à traiter dans le PLU :

- Maîtriser de manière raisonnable le développement urbain de la commune (ralentir le rythme d'accueil) (13 personnes)
- Soutenir, développer et faciliter l'installation de l'agriculture (9 personnes)

La suite...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Le PADD définit la politique locale d'aménagement de la commune en traduisant son projet de développement pour les années à venir.
- Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, qui sont débattues en Conseil Municipal.
- C'est un document simple, accessible à tous les citoyens. Il doit être court et synthétique. Il n'est pas opposable.
 - > Il est la «clef de voûte» du PLU

Le PADD définit par le Code de l'Urbanisme (article L123-1-3)

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

- > Toutes ces thématiques doivent être abordées dans le PADD.
- > Le contenu du PADD ne doit pas présenter d'orientations générales qui ne peuvent pas être rattachées à ces thématiques.

La méthode

Synthèse du diagnostic + analyse des réponses aux questionnaires habitants + analyse des réponses aux questionnaires élus + «brain storming» sur les atouts / contraintes du territoire = Élaboration d'une trame de PADD déclinée sous forme rédactionnelle en objectifs et orientations et sous forme graphique pour spatialiser les orientations.

PHASE		PERIODE	CONCERTATION
• La phase de démarrage		<input type="checkbox"/> fin-printemps 2013	
• Le diagnostic	↓	<input type="checkbox"/> juillet à décembre 2013	. Réunion publique . Questionnaires habitants
• Le PADD / les OAP		<input type="checkbox"/> décembre 2013 à octobre 2014	. Elections municipales . Réunion publique . Réunion avec les personnes publiques associées . Autres (Parc du Vercors) . Réunion publique
• Le règlement et le zonage	↓	<input type="checkbox"/> octobre 2014 à février 2015	. Réunion avec les personnes publiques associées
• La mise en forme du dossier		<input type="checkbox"/> mars 2015	
• L'arrêt (délibération du conseil municipal)		<input type="checkbox"/> avril 2015	
• La phase administrative (Consultation des PPA + enquête publique)		<input type="checkbox"/> mai 2015 à octobre 2015	. Enquête publique
• L'approbation (délibération du conseil municipal)		<input type="checkbox"/> novembre 2015	